



SOMMAIRE

	Page.
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>fin</i>)	705

Président : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*fin*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Hier après-midi, à notre 33^e séance, nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général. Nous allons maintenant entendre les représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

2. Puis-je rappeler une fois encore que l'Assemblée générale, à sa 4^e séance plénière, a décidé que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse seraient limitées à 10 minutes ?

3. M. JOEWONO (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Certaines délégations ont mentionné le Timor oriental au cours du débat général; quelques-unes ont cru bon de faire des allégations sans fondement, selon lesquelles la population du Timor oriental s'était vu dénier son droit à la libre détermination et les Nations Unies n'avaient pas participé au processus de décolonisation. Dans sa déclaration devant la Quatrième Commission, l'an dernier¹, ma délégation a catégoriquement réfuté ces allégations, et il n'est donc pas nécessaire que je répète ici les arguments qu'elle avait alors invoqués.

4. Le processus de décolonisation a eu lieu au Timor oriental en pleine conformité des dispositions de la Charte et des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale; ainsi a pris fin le statut colonial de l'ancien Territoire. Le droit à la libre détermination a été exercé librement et démocratiquement par le peuple du Timor oriental de la façon qu'il avait lui-même choisie et conformément à ses institutions traditionnelles.

5. En dernière analyse, c'est le peuple du Timor oriental — et ce peuple seul — qui doit décider de son destin et non pas l'Indonésie ni, d'ailleurs, les Nations Unies. Le peuple du Timor oriental, par l'intermédiaire des membres élus de l'Assemblée populaire des représentants, a décidé de devenir indépendant par intégration à la République d'Indonésie, ce qui est l'une des possibilités prévues dans la résolution 1541 (XV).

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Quatrième Commission, 19^e séance, par. 4 à 58, et *ibid.*, Quatrième Commission, Fascicule de session, rectificatif.

6. Cette décision a été communiquée au Gouvernement indonésien et, conformément aux procédures législatives, le Timor oriental a été officiellement intégré à la République d'Indonésie le 17 juillet 1976. Depuis cette date, le Timor oriental est devenu indépendant en tant que partie intégrante de l'Indonésie. C'est maintenant la vingt-septième province de l'Indonésie, avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres provinces.

7. En ce qui concerne l'allégation selon laquelle les Nations Unies n'ont pas participé au processus de décolonisation du Timor oriental, je voudrais rappeler à l'Assemblée que de nombreux efforts ont été faits par le peuple du Timor oriental, par le gouvernement provisoire du Timor oriental d'alors et par l'Indonésie elle-même pour que les Nations Unies y participent. En fait, plusieurs documents de l'Organisation des Nations Unies en offrent la preuve : des télégrammes et des invitations ont été envoyés aux différents organes des Nations Unies, demandant l'envoi d'une mission dans le Territoire afin qu'une occasion soit fournie d'obtenir des connaissances de première main sur la situation véritable et sur les vœux de la population. Pour une raison ou pour une autre, ces invitations n'ont pas été acceptées. Si les Nations Unies n'ont pas participé à ce processus, il est évident que l'on ne peut en rejeter le blâme sur le peuple du Timor oriental ou sur l'Indonésie.

8. A la lumière de ce que je viens de dire, il devrait être clair que le rôle joué par l'Indonésie dans la question du Timor oriental est conforme à son attachement au principe de l'autodétermination. Nous ne souhaitons pas donner des leçons aux autres peuples, mais nous ne voulons pas non plus que l'on nous en donne sur la lutte pour l'autodétermination. En tant que peuple qui a pris dans ses propres mains le droit à l'autodétermination et qui l'a défendu avec sa vie et son sang, l'Indonésie ne peut dénier ce droit aux autres. Il est à peine nécessaire pour moi de souligner que, au moment où le Timor oriental est devenu indépendant en tant que partie intégrante de la République d'Indonésie, toute discussion sur le Timor oriental devant l'Organisation des Nations Unies ne saurait être considérée autrement que sans justification et inappropriée et comme constituant une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre.

9. Pour ce qui est des allégations selon lesquelles l'Indonésie aurait perpétré des massacres ou un génocide au Timor oriental, je peux dire qu'elles sont injustes et ridicules et si parfaitement mensongères qu'elles ne méritent que le mépris de l'Assemblée.

10. M. WARSAMA (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : L'intervention faite lors de la 31^e session par le Ministre des affaires étrangères d'Ethiopie comprenait une telle liste d'inexactitudes, de sous-entendus et de déformations que ma délégation est dans l'obligation de donner

quelques précisions nécessaires. A ce propos, je voudrais me permettre une brève réfutation en vue de remettre les choses au point.

11. Tout d'abord, il y a la question de l' "expansionnisme". C'est un fait bien connu que, au cours du bouleversement historiquement récent de l'Afrique, l'Empire éthiopien a doublé son territoire. Par des accords secrets avec les puissances européennes, l'empereur Menelik a acquis une souveraineté nominale sur des vastes zones de territoire somali, souveraineté nominale parce que de nombreuses décennies se sont écoulées avant que l'Ethiopie ait même essayé d'envoyer un corps expéditionnaire dans la région; accord secret parce que la Somalie ne pouvait connaître l'existence de ces accords. Comment les efforts d'un peuple pour affirmer son droit à la libre détermination et pour s'opposer aux effets d'une agression coloniale flagrante et d'une collusion de l'Ethiopie avec les puissances impériales d'Europe peuvent-ils être qualifiés d' "expansionnistes" ?

12. Le Ministre des affaires étrangères a condamné "les guerres ouvertes d'agression et d'occupation". Mais comment peut-on qualifier la campagne éthiopienne contre le Harar à la fin du siècle dernier et l'occupation éthiopienne du reste de la Somalie occidentale au cours de ce siècle ? Je voudrais lui rappeler l'Article 1 de la Charte des Nations Unies qui affirme le principe de l'autodétermination des peuples et l'Article 73 qui reconnaît la nécessité d'assurer, dans le respect de la culture des peuples concernés, leur progrès politique, un traitement juste et une protection contre les abus; et de développer l'autonomie, en tenant dûment compte des aspirations politiques des peuples.

13. En vérité, la Charte va jusqu'à dire que, là où la pleine mesure de l'autonomie reste encore à obtenir, les intérêts des habitants des territoires en cause sont de première importance. C'est également la position de la République démocratique somalie, à savoir que les Somalis, quels que soient ceux par lesquels ils ont été colonisés historiquement à une époque récente, peuvent prétendre, comme tous les autres peuples, au droit ainsi défini dans la Charte. Pourquoi les Somalis de la partie occidentale du pays feraient-ils exception ? Pourquoi leur libération serait-elle retardée et leurs droits de l'homme continuellement violés ?

14. La définition de l'agression adoptée par l'Assemblée générale [résolution 3314 (XXIX), annexe], et en particulier l'article 7, déclare :

"Rien dans la présente Définition, et en particulier l'article 3, ne pourra en aucune manière porter préjudice au droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, tel qu'il découle de la Charte, des peuples privés par la force de ce droit et auxquels fait référence la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, notamment les peuples qui sont soumis à des régimes coloniaux ou racistes ou à d'autres formes de domination étrangère; ainsi qu'au droit de ces mêmes peuples de lutter à cette fin et de chercher et de recevoir un appui, conformément aux principes de la Charte et en conformité avec la Déclaration susmentionnée."

15. La longue et courageuse lutte des Somalis de la partie occidentale pour une libération totale, pour l'autodétermination, la liberté et l'indépendance sera tôt ou tard couronnée de succès, en dépit de la nouvelle et récente campagne de colonisation menée par les forces soviéto-éthiopiennes et les mercenaires cubains. La lutte continue dans ce que l'on appelle parfois l' "Ogaden", ainsi que l'affrontement en Afrique australe, où le colonialisme persiste toujours, doivent compter parmi les problèmes coloniaux les plus longs et les plus amèrement contestés de notre temps.

16. L'aliénation des terres, la violation des droits de l'homme et l'oppression policière sont les mêmes, qu'il s'agisse d'Abyssiniens ou d'Afrikaners. Ces luttes seront un jour la dernière phase de la libération totale de l'Afrique.

17. A cet égard, je voudrais notamment rappeler les paroles immortelles que feu Kwame Nkrumah, dont nous avons honoré la mémoire il y a deux jours, a prononcées dans son discours d'indépendance, le 6 mars 1957 :

"Aucune race, aucun peuple, aucune nation ne peuvent exister librement et être respectés chez eux et à l'étranger sans liberté politique . . . l'indépendance n'a aucun sens si elle n'est pas liée à la libération totale de l'Afrique."

18. Mon gouvernement, loin de s'engager dans une politique de "deux poids deux mesures", comme il en a été accusé à tort, partage la prétendue préoccupation de l'Ethiopie en ce qui concerne : "la décolonisation pleine et rapide des territoires restants en Afrique et ailleurs dans le monde" [31^e séance, par. 151]. Nous partageons son intérêt à l'égard de la libération du Zimbabwe, tout comme nous appuyons les aspirations des populations de la Somalie occidentale à l'autodétermination.

19. Harar a été d'abord attaqué et capturé par l'Ethiopie en 1887. Salisbury a été occupé par les prétendues "pionniers" en 1890, trois ans plus tard. C'est certainement celui qui accepte la politique de "deux poids deux mesures" qui, dans ces cas, applique cette politique. Mon gouvernement a toujours eu la même conduite. Pourquoi l'affirmation du Ministre des affaires étrangères d'Ethiopie concernant l'aspiration légitime à l'autodétermination des peuples d'autres régions est-elle soudainement inapplicable lorsqu'il s'agit de la Somalie occidentale ? Qui est coupable de pratiquer la politique de "deux poids deux mesures" ?

20. En souhaitant la bienvenue aux Iles Salomon, le Ministre des affaires étrangères d'Ethiopie a dit qu'il souhaitait réaffirmer l'espoir de son gouvernement "que cette indépendance donnera un nouvel élan à la décolonisation pleine et rapide des territoires restants en Afrique et ailleurs dans le monde" [ibid.]. Telle est également la position de mon gouvernement, mais nous voulons dire tous les territoires, sans aucune exception, et il ne s'agit pas de "deux poids deux mesures".

21. Nous avons également eu une tirade contre l'intervention militaire et l'ingérence ouverte dans les affaires des autres et, cependant, ensuite, nous avons entendu parler de "grandes contributions" de la part de "certains pays". Nous savons tous en quoi consistaient ces grandes contributions : en armes et en blindés étrangers et en mercenaires.

Nous en connaissons aussi les conséquences : l'effusion de sang, et ceux qui sont morts étaient presque tous des Africains. Ces faits ne peuvent être qualifiés de "prétendus".

22. La position de mon gouvernement est plus nette. Nous nous opposons à l'intervention étrangère en Afrique, d'où qu'elle vienne. Cette position est conforme à plusieurs résolutions de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], en particulier la résolution 85 (XIV), adoptée à la quatorzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue en juillet 1977, à Libreville, qui demande à toutes les puissances extra-africaines, notamment les grandes puissances, de s'abstenir d'une telle ingérence².

23. Malgré les observations fallacieuses du Ministre des affaires étrangères, la grave préoccupation de nombreux pays africains et non alignés, en constatant la mesure dans laquelle son pays avait abandonné son indépendance aux armées et généraux étrangers, a été exprimée tant à Khartoum³ qu'à Belgrade⁴. A Khartoum, l'OUA, dans sa résolution 641 (XXXI) [voir A/33/235 et Corr.1, annexe I], a vigoureusement condamné l'intervention militaire étrangère dans les affaires du continent :

"Proclame solennellement que la sécurité de l'Afrique doit être en toute circonstance l'affaire des Africains seuls et qu'il n'appartient à aucune puissance ou groupe de puissances extra-africaines de s'en mêler."

De plus, cela a été spécifiquement approuvé par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés à Belgrade, dans la déclaration finale [voir A/33/206 et Corr.1, annexe I], malgré les tentatives faites dans certains milieux pour légitimer l'intervention en Afrique.

24. On doit poser la question de savoir pourquoi tant de troupes soviétiques, cubaines et autres sont nécessaires pour que l'Ethiopie maintienne le contrôle sur la Somalie occidentale, si ce n'est pas une colonie en révolte ? Il s'agit bien, en effet, d'une colonie. La revendication de ce territoire par l'Ethiopie n'est nullement différente de celle que le Portugal faisait à l'égard de ses anciennes possessions coloniales africaines et la France à l'égard de l'Algérie. Le fait que l'Ethiopie est un pays africain et plus proche, géographiquement, du territoire concerné n'a absolument rien à voir avec le problème.

25. Pour ce qui est de la question des réfugiés, le Ministre des affaires étrangères d'Ethiopie a déclaré qu'en mai 1978 mon pays abritait 30 000 réfugiés, mais que "le chiffre fut élevé à 270 000 et on nous dit maintenant qu'il atteint un demi-million" [31^e séance, par. 162]. Pour rectifier les faits, le nombre de personnes qui ont fui la politique de génocide de son gouvernement s'élève, en réalité, maintenant à plus de 600 000. Il est intéressant de noter que le Ministre a nié

qu'il s'agissait d'Ethiopiens et il a tout à fait raison : il s'agit de Somalis de la Somalie occidentale. De toute façon, le chiffre figurant dans un document non distribué, du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de mai 1978, n'était pas 30 000, mais quelque 300 000, et le nombre de "rejets catégoriques" ne saurait amoindrir le nombre des réfugiés ou minimiser leur sort. Les droits fondamentaux de l'homme leur ayant été refusés, ils devraient faire l'objet de pitié et non de plaisanteries. Le Ministre n'a pas mentionné non plus les milliers de réfugiés dans la République de Djibouti comme il est indiqué dans le même rapport. Nie-t-il leur existence aussi ? Et qu'en est-il des milliers d'Erythréens qui se sont enfuis vers la République démocratique du Soudan pour éviter les raids aériens et le génocide pratiqué par son gouvernement dans ce pays, dont le statut fédéral, établi par cette organisation même, a été illégalement abrogé par l'Ethiopie avec un mépris caractéristique ?

26. Le Ministre des affaires étrangères d'Ethiopie a parlé de compensation pour les dommages indubitables causés par les guerres coloniales de l'Ethiopie, appuyées par l'Union soviétique et ses suppôts, et il m'est pénible de devoir rappeler au Ministre que la longue liste de mauvais traitements que les colonialistes de l'Abyssinie ont fait subir aux Somalis de l'Ouest est sans précédent en cruauté, tortures et sauvagerie, même dans les pires cas de colonisation. C'est un fait bien connu. Le proverbe suivant illustre bien des sentiments profonds : "Si vous voyez un Abyssinien, c'est que l'homme blanc est devenu un hadjji".

27. Je terminerai en disant que la responsabilité des mesures à prendre incombe à l'Ethiopie, qui devrait accorder compensation et faire restitution au peuple de la Somalie occidentale lorsqu'il deviendra indépendant.

28. M. KIKHIA (Jamahiriya arabe libyenne) : C'est avec regret que je prends la parole aujourd'hui pour répondre à la déclaration de Son Excellence le Ministre des affaires étrangères du Tchad, faite à la 32^e séance.

29. Hier, le Ministre des affaires étrangères du Tchad a consacré plus de neuf pages de son discours à attaquer la Libye et le Gouvernement libyen. Ces attaques du régime du Tchad contre la Libye ne sont pas un fait nouveau. Le Gouvernement du Tchad a fait distribuer des lettres, auxquelles j'ai déjà répondu au nom de mon gouvernement.

30. Cela est regrettable parce que cette affaire du Tchad est, en premier lieu, une affaire intérieure de la politique tchadienne. C'est une affaire entre le Gouvernement du Tchad et le peuple tchadien.

31. En second lieu, cette affaire est maintenant aux mains de l'OUA.

32. Nous ne comprenons pas pourquoi le Ministre des affaires étrangères du Tchad a choisi d'injecter cette affaire dans nos discussions à l'Organisation des Nations Unies. Nous savons que c'est parce que le Gouvernement du Tchad a choisi ce moyen pour détourner l'attention de l'opinion publique internationale du véritable problème, du problème qui est intérieur. Il l'a fait aussi pour égarer le peuple tchadien en lui faisant croire qu'il y avait une agression libyenne, afin d'utiliser la Libye dans le problème et les

² Voir document A/32/310, annexe II, p. 79.

³ Trente et unième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Khartoum du 18 au 22 juillet 1975.

⁴ Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à Belgrade du 25 au 30 juillet 1978.

conflits intérieurs du Tchad. C'est une politique de fuite en avant que le Gouvernement du Tchad a choisie. Nous savons bien que ce n'est pas la première fois que les dirigeants de N'Djamena — et avant N'Djamena les dirigeants de Fort-Lamy — ont choisi d'attaquer, d'accuser, de calomnier leurs voisins, tour à tour, chaque fois qu'ils ont des difficultés à l'intérieur du Tchad.

33. Je sais bien que je ne peux pas parler longuement et que je ne dispose que de 10 minutes. Il y a quelques mois, j'ai répondu au Ministre des affaires étrangères du Tchad au Conseil de sécurité et je demande à nos collègues qui veulent avoir plus de détails sur cette question de se référer au compte rendu de la séance du Conseil de sécurité tenue le 17 février 1978⁵. Je serai donc très bref en reprenant quelques points que le Ministre des affaires étrangères du Tchad a mentionnés dans son discours.

34. Le Ministre des affaires étrangères du Tchad a parlé de la politique annexionniste de la Libye. Il a dit que nous avions des plans visant à annexer la moitié, plus de la moitié du Tchad, c'est-à-dire que la Libye voulait annexer au moins 600 000 kilomètres carrés du nord du Tchad. Ce sont là des accusations sans fondement, fantastiques même, car personne, dans cette salle, ne peut vraiment croire que la Libye, qui a déjà trop de désert, a besoin de 600 000 kilomètres carrés de désert. Nous ne sommes pas des collectionneurs de déserts.

35. Je sais bien que la presse, les mass media occidentaux exagèrent et parlent de richesses extraordinaires dans cette partie du monde. Nous souhaitons que nos frères tchadiens trouvent des richesses dans ces régions, du pétrole, des minerais, que sais-je ? Mais nous savons bien qu'il s'agit là d'exagérations, pour justifier l'accusation portée contre la Libye et pour convaincre le peuple tchadien que les Libyens ont des visées sur ses richesses nationales.

36. Nous savons bien qu'il y a des années, quand la France était au Fezzan, on a parlé de richesses, de pétrole, dans les mass media, dans les journaux français et à la radio. On a dit que le Fezzan recelait du pétrole en plus grande quantité que tout le Moyen-Orient, parce que, à l'époque, le Gouvernement français voulait convaincre le peuple français d'appuyer sa politique de rester au Fezzan et de ne pas évacuer le sud de notre pays.

37. Maintenant les mass media européens exagèrent pour jeter de l'huile sur le feu entre nous et nos frères tchadiens et aussi pour envenimer la vie politique à l'intérieur du Tchad.

38. D'autre part, le Ministre des affaires étrangères du Tchad a parlé de la présence de plus de 6 000 soldats libyens, au nord du Tchad. Il a dit que plus de 6 000 soldats libyens et leurs alliés, dotés des armes lourdes les plus sophistiquées, venaient d'être dépêchés vers les points suivants : Zouar, Ounianga et Bao, dans le but d'organiser des attaques contre le territoire du Tchad.

39. Le Ministre des affaires étrangères du Tchad est, je crois, un militaire. Je ne sais pas s'il ne connaît pas ces

régions ou s'il ne dit pas la vérité. Malheureusement, je ne peux pas exposer ici une carte pour montrer à l'Assemblée générale comment on pourrait dépêcher plus de 6 000 soldats, comme il a dit, c'est-à-dire deux brigades au moins, avec un armement lourd, à travers ces déserts qui sont parmi les plus hostiles dans le monde. Aussi pourrais-je ajouter que deux brigades, dotées d'armes lourdes, à travers le Sahara, ne peuvent pas passer inaperçues. Il y a des satellites qui espionnent notre désert et nos pays, qui espionnent toute l'Afrique. Le Président d'une autre puissance a même dit : "Nous espionnons tous les pays par nos satellites". Ces satellites peuvent photographier des chameaux dans le désert. Par conséquent, 6 000 soldats, soit deux brigades, avec des armements lourds, dépêchés du nord de la Libye jusqu'au nord du Tchad et à l'intérieur du Tchad — c'est-à-dire sur 1 000 kilomètres entre les régions habitées de la Libye dans le nord et la frontière, et encore environ 800 à 1 000 kilomètres à l'intérieur du Tchad, c'est-à-dire 2 000 kilomètres à travers le Sahara — ne sauraient passer inaperçus.

40. Le Ministre des affaires étrangères du Tchad a parlé de présence étrangère en Libye. Je m'étonne que lui, représentant du gouvernement d'un pays qui arbitre des milliers de soldats étrangers, qui abrite des avions de combat étrangers ainsi que des bases étrangères, nous accuse d'avoir des étrangers dans notre pays.

41. La Libye, Monsieur le Ministre, n'est pas un pays dans une région éloignée du monde. Nous sommes sur la Méditerranée. Nous avons 2 000 kilomètres sur la Méditerranée et nous faisons face à l'Europe. Il y a beaucoup de gens qui nous surveillent. Ils savent bien ce que nous avons et ce que nous faisons, et personne dans cette salle n'est convaincu que nous avons des maîtres étrangers chez nous. Nous avons des amis, nous avons des relations amicales avec beaucoup de pays, mais nous n'avons pas de bases ou de soldats étrangers. Et cela, tout le monde le sait.

42. Le Ministre des affaires étrangères du Tchad a dit que nous étions intervenus dans les affaires intérieures du Tchad sans y être invités. Je n'ai pas de commentaire à faire sur ce point, mais je voudrais lire un paragraphe du communiqué commun publié le 18 février 1978 par les délégations du Tchad, de la Libye et du Soudan, à Tripoli :

"La délégation tchadienne a exprimé sa satisfaction et ses remerciements à la Jamahiriya arabe libyenne et au Soudan pour les efforts constructifs qu'ils ont entrepris dans le noble but d'aider le Tchad à résoudre ses problèmes intérieurs et à parvenir à la réconciliation nationale au Tchad. La délégation tchadienne a également exprimé sa gratitude à la Jamahiriya arabe libyenne pour l'accueil qui lui avait été réservé⁶."

43. Je vais essayer d'être très bref, mais il y a des choses qu'il faut dire ici. Ce que je voudrais dire c'est que cette affaire est une affaire intérieure; c'est pourquoi elle est entre les mains de l'OUA. Je voudrais ajouter qu'il ne serait pas logique que nous, Libyens, créions des problèmes pour le Tchad, parce que la paix et la prospérité du Tchad

⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, 2060^e séance.

⁶ *Ibid.*, trente-troisième année, Supplément de janvier, février et mars 1978, document S/12568, annexe I. Cité en anglais par l'orateur.

signifient également la paix et la prospérité pour la Libye. Nous sommes des pays voisins et les oasis libyennes, tout au long de l'histoire, ont servi comme moyens de communication entre la Méditerranée et l'Afrique.

44. Maintenant, nous subissons les conséquences de ce qui se passe au Tchad. Or, ce qui s'est passé au Tchad c'est une révolution de problèmes intérieurs, de problèmes qui ont des fondements politique, économique, religieux et culturel.

45. Nous savons bien à quel point la situation est compliquée au Tchad. Je voudrais demander cependant à nos frères tchadiens de se rappeler que les pays qui ont été créés en Afrique selon un découpage pratiqué par les Européens ont tous connu ce genre de problème. Ces pays sont arrivés à résoudre ces problèmes grâce à leurs leaders politiques et à la sagesse de leurs responsables. Mais dans le cas du Tchad, il s'agit d'une minorité imposée par le colonialisme français qui veut continuer à garder ses privilèges.

46. Malheureusement, je ne peux pas aller plus loin parce que mon temps est limité, mais j'espère que lors d'une autre occasion je pourrai donner plus de détails sur cette question.

47. Mme NGUYEN LINH QUY (Viet Nam) [*interprétation de l'anglais*] : Dans leur déclaration d'hier, à la 33^e séance, les autorités du Kampuchea ont déclaré que la situation au Kampuchea était "excellente", alors que le monde entier sait que c'est le contraire qui est vrai. Elles n'ont aucun respect pour l'opinion mondiale et ont manifestement raconté d'immenses mensonges. Etant donné qu'elles osent mentir sur des faits bien connus, elles pourraient également se permettre de nouveaux gros mensonges. Les calomnies qu'elles ont lancées contre la République socialiste du Viet Nam ne sont pas nouvelles; elles ont été répétées à différentes reprises, et mon gouvernement, à de nombreuses occasions, les a réfutées. Par respect pour cette assemblée, ma délégation s'abstiendra de le refaire aujourd'hui.

48. La délégation du Viet Nam croit que le Viet Nam et le Kampuchea, qui ont connu de nombreuses et longues années de guerre, devraient aujourd'hui attacher toute leur énergie à la reconstruction, dans la paix, de leurs pays respectifs. Deux peuples dont l'amitié est très ancienne, qui ont fait preuve de solidarité et qui se sontentraînés dans leur luttes passées, peuvent et doivent régler leurs différends par des négociations. Les conflits de frontières occasionnent tous les jours, et je dirai même toutes les heures, des souffrances et des pertes de vie aux populations frontalières des deux pays, menaçant ainsi la paix et la stabilité dans l'Asie du Sud-Est.

49. Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a préparé différentes propositions de règlement pacifique, en particulier la proposition en trois points, en date du 5 février 1978 :

"1. Toutes les activités militaires hostiles devront prendre fin immédiatement dans la région frontalière; les forces armées des deux parties seront stationnées dans leurs territoires respectifs à une distance de cinq kilomètres de la frontière.

"2. Les deux parties se rencontreront sans tarder à Hanoi ou Phnom Penh ou à un endroit de la frontière pour discuter et conclure un traité dans lequel elles s'engageront à respecter leur indépendance réciproque ainsi que leur souveraineté et leur intégrité territoriale, à s'abstenir de tout acte d'agression, de l'utilisation de la force ou de la menace du recours à la force dans leurs relations mutuelles, à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'autre pays, à ne pas encourager les activités subversives les uns contre les autres; elles s'engageront également à se traiter sur un pied d'égalité et à vivre dans la paix et l'amitié dans des rapports de bon voisinage.

"Les deux parties signeront un traité sur la question des frontières sur la base du respect de leur souveraineté territoriale mutuelle dans le cadre des frontières existantes.

"3. Les deux parties conviendront d'un accord sur une forme appropriée de garantie et de contrôle internationaux."

Malheureusement, cependant, les autorités du Kampuchea ont purement et simplement rejeté cette proposition et ont intensifié la guerre.

50. Le débat général des trois dernières semaines à cette assemblée a clairement démontré que pratiquement tous les pays intéressés par la situation dans l'Asie du Sud-Est ont exprimé leur anxiété et leur désir de voir un règlement pacifique rapide des différends qui séparent le Viet Nam et le Kampuchea, afin que les peuples de l'Asie du Sud-Est puissent vivre dans la paix, la stabilité et la coopération. Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam partage entièrement cette anxiété justifiée et le souhait de la communauté internationale.

51. Les problèmes concernant les deux pays pourraient se régler par des négociations sur la base du respect mutuel. Le seul obstacle à un règlement pacifique entre les deux nations est constitué par la politique que mène en Asie une grande puissance qui, depuis longtemps, nourrit des desseins expansionnistes en vue d'étendre son hégémonie à l'Asie du Sud-Est; cette puissance s'efforce d'opposer les uns aux autres les trois pays indochinois ainsi que les peuples de l'Asie du Sud-Est, dans le but de réaliser sa politique qui consiste à "diviser pour régner".

52. Le dessein de cette grande puissance est de combattre le Viet Nam jusqu'au dernier habitant du Kampuchea, tout comme, dans le passé, la presse américaine a relevé que cette même grande puissance était décidée à combattre les Etats-Unis jusqu'au dernier Vietnamien, de même que la revue britannique *The Economist* a souligné, en juin dernier, que cette grande puissance était décidée à combattre l'Union soviétique jusqu'au dernier Britannique et jusqu'au dernier Européen de l'Ouest.

53. Cette grande puissance essaie de précipiter le monde entier dans un immense chaos et de s'assurer une "grande paix", de façon à pouvoir pêcher en eau trouble et devenir la plus grande puissance mondiale d'ici la fin du siècle.

54. La délégation vietnamienne invite instamment les autorités de Phnom Penh à ne pas agir à l'avantage de cette

grande puissance, mais pour assurer la sécurité de leur propre peuple et dans l'intérêt des peuples de l'Asie du Sud-Est; elle leur demande de mettre fin à la guerre et de rechercher, avec l'appui vietnamien une solution acceptable pour les deux pays.

55. M. MONTIEL ARGÜELLO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Ministre des affaires étrangères de la Colombie a mentionné, dans son intervention à la 33^e séance, les violations des droits de l'homme au Nicaragua et il a demandé que l'on applique les différents mécanismes institutionnalisés pour la protection effective de ces droits.

56. Comme je l'ai déjà déclaré à une autre occasion, sur l'invitation du Gouvernement du Nicaragua, en ce moment même précisément, la Commission interaméricaine des droits de l'homme se trouve dans mon pays à propos de ces prétendues violations. Cette commission est présidée par l'ambassadeur du Venezuela, Andrés Aguilar. Mon gouvernement est certain de pouvoir prouver devant cette commission que les droits de l'homme ont bien fait l'objet de violations graves au Nicaragua, mais que les auteurs n'en sont pas les autorités du pays, qui se sont bornées à assurer le respect de la constitution et du droit. Les auteurs des violations sont ceux qui ont tenté de se livrer à la subversion en ayant recours à la violence terroriste.

57. Prétendre que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies pourrait aujourd'hui assurer les mêmes fonctions se traduirait seulement par un double emploi qui porterait atteinte au prestige tant de l'Organisation mondiale que de l'Organisation des Etats américains.

58. A la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, à San Francisco en 1945, les pays latino-américains n'ont ménagé aucun effort pour que la Charte des Nations Unies reprenne le chapitre ayant trait aux organismes régionaux; ces Etats considéraient que le système interaméricain, qui était à ce moment-là le seul système régional existant, constituait un patrimoine précieux qu'il convenait de préserver. Il semble maintenant que certains pays latino-américains souhaitent se rallier à la tendance contraire lorsque l'organisme régional ne se plie pas à leur volonté, allant même jusqu'à envisager la possibilité de s'en retirer. En d'autres termes, ces Etats parlent de démocratie, mais ne veulent pas se plier à la loi de la majorité.

59. Je remercie le représentant de la Colombie pour l'intérêt qu'il a manifesté à l'égard des mouvements subversifs qui se sont développés dans mon pays. Ces mouvements, qui ont aussi existé en Colombie avec leurs séquelles de guérillas, de terrorisme, de séquestration et d'assassinats, ont été réprimés avec fermeté par le Gouvernement colombien sans que cela ait donné lieu à aucune critique.

60. Nous ne nous laisserons pas entraîner dans le débat interminable du régionalisme et de l'universalisme. Je me bornerai à répéter que, dans le cas du Nicaragua, une action simultanée de l'Organisation mondiale et des organisations régionales ne ferait que porter atteinte à la crédibilité de l'une et des autres.

61. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Il y a quelques

jours, plus exactement le 9 octobre, cette haute tribune de l'Assemblée générale a été utilisée par un orateur dans des buts peu louables. Notre délégation n'a pas exercé son droit de réponse plus tôt, cela pour deux raisons : tout d'abord, nous ne voulions pas détourner l'attention de l'Assemblée générale de l'examen des questions importantes auquel elle se livrait dans le cadre du débat général; deuxièmement, nous ne voulions pas le faire car la délégation du pays qui avait fait ces remarques tout à fait déplacées était absente, en fait, lors des dernières journées consacrées au débat général par l'Assemblée générale.

62. N'étant pas en mesure de présenter à l'Assemblée générale des propositions constructives pour régler les problèmes internationaux urgents, y compris la question d'un règlement général du conflit au Moyen-Orient, le représentant de ce pays s'est laissé aller à des remarques déplacées à propos des droits de l'homme en Union soviétique. Il a même eu l'impudence de défendre une poignée de renégats qui avaient été reconnus coupables dans notre pays, selon la loi soviétique, d'actions criminelles perpétrées par eux sur les ordres de services spéciaux étrangers.

63. Nous ne voyons pas la nécessité de nous lancer dans une polémique sur les droits de l'homme avec le représentant de ce pays. Il s'est servi de cette tribune pour se faire l'écho d'allégations malveillantes, répétées quotidiennement par la propagande impérialiste.

64. Le but de tout cela est très clair pour nous. Il voulait, avant tout, détourner les Nations Unies de l'examen de problèmes internationaux importants nécessitant une solution très rapide. Ce représentant cherchait à détourner l'attention des Nations Unies des violations des droits de l'homme dans son pays ainsi que dans d'autres pays occidentaux. Il cherchait à détourner l'attention de l'opinion publique des violations massives et flagrantes des droits de l'homme qui mettent en danger la paix et la sécurité.

65. Pour ce qui est des droits des citoyens soviétiques, il n'appartient pas au représentant de ce pays de s'en inquiéter. Les droits et les libertés des citoyens soviétiques sont parfaitement bien énoncés dans la nouvelle Constitution soviétique. Les droits et les libertés des citoyens soviétiques sont strictement observés et continueront de l'être à l'avenir, indépendamment de ce qu'en diront ou de ce qu'en penseront d'autres représentants des pays occidentaux, y compris les représentants du pays qui, le 9 octobre, ont utilisé cette tribune.

66. Nos dirigeants ont déclaré à plusieurs reprises que personne ne peut et ne pourra s'ingérer dans les affaires intérieures de notre pays. Personne ne peut dicter au peuple soviétique la façon dont il doit vivre et se conduire. Notre peuple a choisi, en 1917, la voie de la construction d'une société communiste. Nous sommes en train de construire cette société de façon fructueuse, et nous continuerons sans aucun doute à la construire.

67. Nous sommes absolument convaincus que les véritables droits de l'homme — et non pas de prétendus droits de l'homme ou droits des peuples — ne peuvent être réalisés que par l'élimination de l'exploitation de l'homme par

l'homme, -c'est-à-dire lorsque la société ne sera plus construite que sur le principe selon lequel chaque homme doit être un ami, un camarade et un frère pour son prochain, et non un loup. De la plus haute importance sont les droits tels que le droit de n'être pas exploité, le droit de vivre dans un monde de paix et de sécurité, le droit au travail, le droit aux loisirs, le droit à l'éducation, le droit au logement, le droit à tous les besoins sociaux et à la médecine gratuite, etc. Ce n'est qu'en respectant ces droits que l'on pourra procéder à un véritable développement, à un véritable épanouissement de la démocratie; c'est ainsi seulement que l'on pourra créer une véritable amitié et une assistance mutuelle entre les peuples intéressés au développement progressiste, à l'amélioration du bien-être et du niveau culturel de tous les peuples et de tous les citoyens de tous les pays. C'est précisément ce courant qui existe dans notre pays et dans les autres pays socialistes. Toute tentative pour fausser la situation réelle ne pourra changer ce fait irréfutable et sera vaine. Etant donné que le représentant de ce pays, qui a essayé de critiquer la situation des droits de l'homme en Union soviétique, n'avait aucune raison de le faire et n'était absolument pas fondé à le faire du haut de cette tribune, je veux faire connaître ce qui suit.

68. De toute évidence, il voyait dans le miroir la situation de son propre pays et a tenté de reporter cette situation sur un autre pays — le nôtre. N'est-ce pas son pays qui a créé la situation explosive au Moyen-Orient en déclenchant quatre guerres agressives contre les peuples arabes depuis les 30 dernières années ? N'est-ce pas son pays qui a privé de sa patrie le peuple arabe palestinien ? N'est-ce pas son pays qui a forcé des centaines de milliers de Palestiniens — hommes, femmes et enfants — à fuir dans d'autres pays pour sauver leur vie et éviter la répression et la terreur imposées par les agresseurs ? N'est-ce pas son pays qui a fait des Palestiniens de la bande de Gaza et de la rive occidentale des otages, qui les a dépouillés de tous leurs droits, les a transformés en citoyens de deuxième classe, sans même les conditions élémentaires pour mener une existence humaine ? La vie des Palestiniens sur ces territoires ne nous rappelle-t-elle pas la vie de la majorité des autochtones vivant dans les bantoustans d'Afrique du Sud ? N'est-ce pas son pays — et le hasard n'y est pour rien — qui coopère avec le régime fasciste raciste d'Afrique du Sud ? Il semble avoir emprunté à l'Afrique du Sud sa politique raciste et l'exerce contre les Arabes au Moyen-Orient. Et cette collaboration n'est-elle pas également dirigée contre les pays d'Afrique ? N'est-ce pas son pays qui a annexé et qui occupe encore les hauteurs du Golan, la rive occidentale de la Jordanie, la bande de Gaza, le Sinaï et Jérusalem ?

69. Si le représentant de ce pays considère ces actes comme l'application des droits de l'homme, et non pas, bien plutôt, comme il conviendrait de le dire, comme des violations flagrantes des droits de l'homme et des droits de peuples entiers, et une menace à la paix et à la sécurité, comment, de l'avis du représentant de ce pays, faut-il comprendre les droits de l'homme et les droits des peuples ?

70. Nous pouvons donc lui dire ceci : c'est en vain que vous vous êtes érigé en défenseur des droits de l'homme. N'utilisez pas cette tribune élevée à des fins aussi basses. Essayez tout d'abord de faire respecter les droits de l'homme dans votre pays vis-à-vis des peuples arabes.

Essayez d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies portant retrait de tous les territoires arabes occupés. Donnez aux Palestiniens la possibilité de rentrer chez eux et d'exercer leur droit à l'autodétermination et à créer leur Etat souverain national. Apprenez à vivre avec les Arabes dans la paix en tant qu'égaux. Faites en sorte que la paix et la sécurité règnent au Moyen-Orient. Sans tout cela, tous vos grands mots quant aux droits de l'homme ne veulent rien dire.

71. Ceux qui violent les droits de l'homme du peuple arabe, ce sont les représentants de ce pays. Et ils ne nous convaincront jamais, ils n'arriveront jamais à convaincre quiconque, qu'ils sont partisans des droits de l'homme, quels que soient les moyens, quels que soient les prétextes auxquels ils puissent avoir recours ici. Personne ne pourra détourner l'Organisation des Nations Unies de sa voie impérieuse, qui est celle de la défense de la paix et de la sécurité des peuples, du combat pour la liquidation totale du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*, et de la lutte contre les violations flagrantes et massives des droits de l'homme et des droits des peuples, qui constituent des menaces pour la paix et la sécurité en général.

72. M. ROA KOURI (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Il pourrait sembler inutile de retenir l'attention de l'Assemblée à ce point du débat général pour riposter aux allégations ridicules du représentant du régime de Siad Barre quant à l'aide internationaliste qu'accorde Cuba au peuple frère de l'Ethiopie, attaqué et envahi par la Somalie.

73. Mais nous le faisons seulement pour mettre les points sur les "i". Disons-le sans ambages : le régime de Siad Barre, qui se prétendait, à une époque, socialiste, progressiste et anti-impérialiste, a maintenant révélé son véritable visage d'expansionniste, de chauviniste et de réactionnaire. Le langage de son représentant devant cette assemblée le prouve à loisir, lorsqu'il répète presque mot pour mot les mêmes arguments avancés par des dirigeants de la principale puissance impérialiste.

74. Siad Barre n'a jamais voulu résoudre dans la paix son différend avec l'Ethiopie — de là l'échec de la réunion d'Aden. Ce qu'il a voulu, en revanche, cela a été d'entraîner Cuba, en la personne de son président, le commandant en chef Fidel Castro, à l'appuyer dans ses visées expansionnistes et agressives contre l'Ethiopie. A l'époque, nous nous sommes refusés à cette infamie, et nous nous y refuserons toujours — de là l'action hystérique, la campagne lancée dans toutes les enceintes internationales.

75. M. Siad Barre a attendu ce qu'il jugeait être une conjoncture favorable — le moment où la révolution éthiopienne rejetait les attaques des féodaux déplacés, était attaquée par le nord et menacée par l'impérialisme — pour envahir l'Ogaden avec la complicité des réactionnaires impérialistes, complicité confirmée par le silence qu'ont observé tous leurs porte-parole au cours de l'agression.

76. Une fois défaite l'invasion, sans que les troupes étrangères soient poursuivies au-delà des frontières de leur pays d'origine — chose que l'on a faite en de nombreuses occasions et en de nombreux autres points du globe —, parce que l'Ethiopie n'avait aucune visée sur des territoires étrangers et que ses dirigeants n'avaient pas de rêves de

grandeur, on s'imagine maintenant et l'on proclame à tous les vents l'existence de troupes près de la frontière somalie. Ce sont de purs mensonges auxquels ils n'arrivent même pas à croire eux-mêmes.

77. Un jour, bien plus tôt que tard, les révolutionnaires éthiopiens et somalis résoudre dans la paix le différend créé artificiellement par Siad Barre pour satisfaire ses appétits de pouvoir et de grandeur. L'expérience démontre que tous les agresseurs finissent dans la poubelle de l'histoire.

78. Enfin, nous dirons au représentant de M. Siad Barre qu'effectivement, comme il l'a cité, un proverbe africain mentionne ceux qui tiennent dans la main une bûche incandescente, mais au lieu de la laisser tomber, comme il le recommande simplement, ils la brandissent comme une torche de défense de l'indépendance et de l'intégrité territoriale, pour se libérer des agresseurs et des expansionnistes et pour garantir le strict respect de la Charte des Nations Unies et de celle de l'OUA que le régime de M. Barre a violées.

79. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Les nations du Moyen-Orient se trouvent à un tournant de leur histoire. Pour la première fois, dans les 30 années de conflit, un progrès réel et tangible s'est produit sur la voie de la paix. Si Dieu le veut, nous verrons le premier traité de paix arabo-israélien au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale et nous espérons avec ferveur que tous nos voisins arabes s'associeront aux négociations pour que notre région déchirée par la guerre se transforme en une région où s'établira la paix complète.

80. Les peuples du Moyen-Orient sont las des guerres et des souffrances, et l'heure est venue d'assurer une nouvelle ère de paix et de coopération. C'est donc avec tristesse que ma délégation a noté, au cours du débat général, que certains Etats semblaient être décidés à saper les perspectives de paix. Apparemment effrayés par le nouvel esprit de dialogue et de négociation qui a abouti à des résultats positifs à Camp David, ces Etats s'accrochent désespérément à la rhétorique du passé et, incapables de faire preuve du courage, de l'imagination et de la conciliation si apparents à Camp David, ils ont tenté d'amoindrir les formidables résultats qui y ont été acquis.

81. Il est donc bon de rappeler les paroles prononcées par le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, M. David Owen, devant l'Assemblée lorsqu'il a dit :

"Il semblerait plutôt qu'on ait eu affaire à des monologues et non à un dialogue . . .

" . . .

"Ceux qui ont condamné ces accords avec tant de hâte devraient les réexaminer plus soigneusement. Ils sont fondés sur les principes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et sur le consensus international en sa faveur. Un règlement parfait ne saurait être obtenu par l'échange de déclarations de principe, pas plus que par des discours adressés les uns aux autres." [*Voir 10^e séance, par. 123 et 132.*]

82. Israël est entièrement d'accord, et c'est parce que nous voulons discuter avec nos voisins — et non pas nous livrer à des allusions voilées — que j'éviterai de répondre aux nombreuses observations irréflechies et malavisées que nous avons entendues au cours du débat général.

83. C'est pour la même raison que notre délégation a préféré assister à tout le débat général. Nous n'avons pas manifesté et fait semblant de quitter la salle lorsque certains orateurs parlaient, comme l'ont fait quelques délégations qui se sont levées pour quitter la salle lorsque le Ministre des affaires étrangères d'Israël a pris la parole, mais sont toutefois restées sur les pourtours de l'hémicycle pour écouter ce qu'il disait. Il y a, je me permets de le dire, quelque chose de symbolique dans le comportement puéril de ceux qui se sont absentés de cette façon. Ceux qui se sont absentés sont précisément les mêmes Etats qui se sont placés sur la ligne de touche des événements réels qui ont lieu au Moyen-Orient et ils sont ainsi devenus les spectateurs — les spectateurs un peu anxieux — des négociations de paix actuelles.

84. J'ai donc le devoir d'attirer l'attention sur un abus d'autorité regrettable qui a eu lieu au début de la session en cours. Parlant moins de 48 heures après la conclusion des entretiens de Camp David, le Président provisoire a ouvert l'Assemblée générale en faisant un rapport partiel et excessivement immodéré sur la situation au Moyen-Orient, sans même mentionner les pourparlers de Camp David ni les négociations de paix actuelles. Cette façon d'agir non seulement est une grave violation du principe d'impartialité qui est traditionnellement associé à la fonction de la présidence, mais elle est aussi hors contexte compte tenu de la déclaration officielle faite quelques jours plus tard, pendant le débat général, par la Yougoslavie [*7^e séance*] qui a pratiquement répété les observations du Président provisoire.

85. Le sommet de l'hypocrisie fut atteint au cours de ce débat à la 27^e séance, par le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Syrie, qui est allé jusqu'à blâmer Israël pour les maux du Liban. Personne dans cette salle ne peut ne pas être outré ni consterné par les excès commis par les Syriens au nord du Liban, spécialement à Beyrouth, ces mois derniers. Des centaines, sinon des milliers, de civils ont été blessés et tués par l'artillerie syrienne qui, au cours des deux dernières semaines, a tiré aveuglément sur des régions peuplées. Dans ce processus, près d'un demi-million d'hommes, femmes et enfants innocents sont une fois de plus devenus des réfugiés et ont été obligés de fuir leurs foyers. Les correspondants occidentaux ont décrit Beyrouth comme un paysage lunaire. Les bâtiments de la ville sont détruits et noircis; dans les rues éventrées par l'artillerie s'entassent pêle-mêle les décombres des maisons, des voitures brûlées et des corps en décomposition.

86. *The Economist*, publication londonienne, dit, dans l'un des numéros de cette semaine :

"Ce genre de guerre impitoyable implique l'intervention de la puissance militaire contre des civils pour réaliser des objectifs non militaires. Son but est de causer autant de troubles et de souffrances que possible. La majorité des personnes tuées étaient des civils. Les bombardements ont touché un grand nombre d'hôpitaux et de cliniques

et, étant donné que le tir des Syriens est assez précis, certaines cibles ont été visées délibérément. Cela est vrai également du bombardement des bâtiments scolaires.”

87. L'agonie de la population libanaise ne peut être que renforcée par le cynisme des motifs des assaillants syriens. Lorsque la Syrie, sous le prétexte de maintenir la paix dans la région, massacre des civils pour étendre son contrôle sur le Liban, on découvre alors son véritable caractère et ses véritables intentions. C'est un fait bien connu que la Syrie n'a jamais établi de relations diplomatiques avec le Liban, car cela porterait apparemment préjudice à sa vieille prétention d'hégémonie sur ce pays. Jusqu'à ce que les dirigeants actuels de la Syrie renoncent à leurs desseins expansionnistes – qui, selon des déclarations officielles syriennes, comprennent la Jordanie et Israël –, ce régime essaiera de s'opposer à tout mouvement vers la paix au Moyen-Orient.

88. Une autre déclaration qui nous a paru quelque peu étrange a été celle du Ministre des affaires étrangères de la Hongrie [10^e séance]. Après avoir condamné le processus de maintien de la paix, il a ajouté un passage sur le Liban qui ne figurait pas dans le texte préparé et distribué par sa délégation. Mais le représentant de la Hongrie était si préoccupé par la situation au Liban que la mention particulière qu'il en a faite n'a été qu'une attaque de plus contre Israël. Et c'est particulièrement dommage, car son pays, plus que tout autre peut-être, aurait dû ressentir de la sympathie pour le peuple libanais, qui s'est trouvé sous la domination d'une armée étrangère qui se prétendait fraternelle, sous prétexte de maintenir la paix dans la région.

89. Le représentant de l'Union soviétique, porte-parole d'un pays qui a tant fait pour la paix au Moyen-Orient pendant les 25 dernières années, et pour les droits de l'homme en général dans le monde entier, n'a pu s'empêcher de répondre à ma délégation, en accumulant mensonge sur mensonge. Je ne lui répondrai pas. Je préfère laisser cette tribune à la disposition d'Anatole Charansky, que les autorités soviétiques ont tellement essayé de réduire au silence. Je ne saurais mieux faire que de citer ce qu'il a dit devant un tribunal à Moscou, le 14 juillet dernier, avant d'être condamné à 15 ans de prison, uniquement pour avoir cherché à exercer son droit élémentaire d'émigrer de l'Union soviétique. Voici ses paroles :

“Il y a cinq ans, j'ai fait une demande pour émigrer en Israël. Aujourd'hui, je suis plus éloigné que jamais de mon rêve. On pourrait croire que je le regrette, mais c'est tout le contraire. Je suis heureux. Je suis heureux d'avoir vécu honnêtement, en paix avec ma conscience. Je n'ai jamais accepté de compromission, même sous la menace de mort.

“Je suis heureux d'avoir aidé les autres. Je suis fier d'avoir été l'ami et le collaborateur de gens aussi honnêtes, aussi braves, aussi courageux que Sakharov, Orlov et Guinzbourg, qui continuent la tradition de l'intelligentsia russe. Je suis heureux d'avoir été témoin du processus de libération des juifs de l'Union soviétique.

“J'espère que l'accusation absurde portée contre moi et contre le mouvement d'émigration juif tout entier n'entravera pas la libération de mon peuple. Mes proches

et mes amis savent à quel point je souhaitais échanger mon activité dans le mouvement d'émigration pour une vie calme, avec ma femme, Avital, en Israël.

“Pendant plus de 2 000 ans, le peuple juif, mon peuple, a été dispersé, mais partout où ils sont, tous les ans, les Juifs ont répété : “L'an prochain, à Jérusalem”. Maintenant que je suis plus éloigné que jamais de mon peuple, d'Avital, et que de dures années d'emprisonnement m'attendent, je dis, me tournant vers mon peuple, vers mon Avital : “L'an prochain, à Jérusalem”.

“Et puis, je me tourne vers vous, vers le tribunal, vers vous qui étiez tenus de confirmer une sentence décidée d'avance. A vous, je n'ai rien à dire.”

C'est également ma réponse au représentant de l'Union soviétique.

90. Il serait vain de faire cas de toutes les manifestations d'hypocrisie qui ont eu lieu au cours du débat général. Je préfère adresser un appel pressant à l'Assemblée, pour qu'elle relève le défi de Camp David et oublie les clichés éculés qui ont marqué dans le passé les débats en cette salle. Si, dans les jours à venir, l'Assemblée préfère une fois de plus la condamnation à la négociation, l'histoire rapportera que cette session n'a pas saisi l'occasion précieuse qui lui était donnée de créer un ordre mondial plus pacifique.

91. La présente session a commencé deux jours à peine après les réunions de Camp David. Hier était le premier jour des pourparlers de paix égypto-israéliens à Washington, fondés précisément sur les résultats de Camp David. Ceux qui ont tiré parti, dans le passé, des troubles et des conflits au Moyen-Orient et qui ne peuvent aujourd'hui accepter les perspectives de paix, essaieront certainement de saboter les pourparlers de Washington. Mais prenons garde, car ils essaieront aussi de mettre des bâtons dans les roues à l'Organisation des Nations Unies, vouée de par sa Charte à la paix et à la sécurité, et d'en faire l'instrument, dans les jours à venir, de leurs fins destructrices.

92. Sur le plan pratique, ce serait peut-être trop escompter de l'Assemblée que d'espérer de sa part un appui actif à l'initiative courageuse prise à Camp David, et un encouragement à toutes les parties au conflit du Moyen-Orient pour qu'elles prennent part au dialogue et négocient un règlement d'ensemble qui mette fin à l'état de guerre. Mais peut-être, pour une fois, s'abstiendra-t-elle de dresser d'autres obstacles devant les perspectives de paix.

93. Si l'Assemblée ne peut favoriser activement le processus de paix, que du moins elle ne l'entrave pas. Ne perdons plus de temps en récriminations et en accusations. Entamons, au contraire, dialogue et négociations. Allons de l'avant, dans l'esprit de Camp David, et donnons à la paix sa chance.

94. M. IBRAHIM (Ethiopie) [interprétation de l'anglais] : Une fois de plus, aujourd'hui, le représentant de la Somalie s'est livré à ce qui est devenu pour sa délégation un rituel dans toute réunion internationale. Dès que les représentants de l'Ethiopie essaient de mettre la communauté internationale au courant du simple fait de l'agression flagrante

de la Somalie et de la destruction et du pillage délibérés perpétrés par ses troupes en retraite, les représentants de la Somalie se précipitent pour exprimer une noble indignation. Comme les pieuses protestations ne suffisent pas pour faire disparaître les marques de l'agression, ils ont inévitablement recours à des tactiques de diversion.

95. Tel fut le cas à la dernière session de l'Assemblée, la dixième session extraordinaire, à plusieurs conférences de l'OUA, et à la dernière Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Belgrade. Je suis sûr que les représentants qui étaient présents à ces réunions se rappellent très bien à quel point sonnaient creux les protestations de la Somalie. Le numéro des représentants de Mogadiscio aujourd'hui n'était en rien différent.

96. Tout d'abord, je dirai tout simplement que le représentant de la Somalie a une aversion presque pathologique pour le fond du problème. Sincèrement, j'en suis désolé pour lui, car le Ministre des affaires étrangères de mon pays, justement, n'a parlé que du fond du problème [31^e séance]. L'agression non provoquée de Mogadiscio contre mon pays, l'an dernier, fait partie de l'histoire. Des membres de la communauté internationale ont été témoins des destructions perpétrées en Ethiopie par les troupes d'invasion.

97. Alors, pourquoi la Somalie, si fière et arrogante lors de ses succès initiaux, se montre-t-elle si indignée, ulcérée et humiliée quand on expose la vérité ? On comprend la position fâcheuse de la Somalie. Son aventure malencontreuse a été un échec, et elle a encouru le déplaisir et le courroux de la communauté internationale, à l'exception, bien entendu, de ses nouveaux alliés, et maintenant elle essaie de renforcer son ego en présentant les faits de l'histoire à sa façon. Je ne ferai pas au Gouvernement somali l'honneur de répondre à ses assertions délirantes.

98. Toutefois, pour remettre les choses au point, permettez-moi d'indiquer les principales caractéristiques. La seule cause d'instabilité dans la corne de l'Afrique est l'ambition de la Somalie d'acquérir le territoire de ses voisins. Elle continue à avoir cette ambition, au mépris total et en violation flagrante des dispositions de la Charte, et des décisions de l'ONU et de l'OUA.

99. Ainsi, bien que l'agression ait été repoussée, le régime de Mogadiscio continue à infiltrer des éléments de ses forces armées en Ethiopie et de commettre des actes gratuits de sabotage et de destruction. Comme dans le passé, Mogadiscio qualifie simplement ces terroristes et ces saboteurs de "front de libération", afin d'ouvrir la voie, peut-être, à une nouvelle invasion contre l'Ethiopie. C'est un fait que les membres de la communauté internationale ont pu constater au cours de leurs visites dans les régions de l'Ethiopie orientale ravagées par la guerre.

100. Ce qui est plus, pour dissimuler ces actes d'agression, la Somalie sonne de fausses alarmes au sujet de concentrations imaginaires de troupes éthiopiennes le long de la frontière commune. Mais, comme tout le monde le sait, l'Ethiopie n'a aucun intérêt à empiéter sur le territoire de la Somalie. Pourquoi alors les grotesques accusations selon lesquelles l'Ethiopie se préparerait à une invasion ? Nous ne l'avons pas fait en mars dernier, et le représentant de la Somalie sait que nous en avons la possibilité.

101. Comme mon gouvernement l'a souvent répété, la vérité est que nous désirons vivre en paix et coopérer de façon bénéfique avec tous nos voisins, y compris la Somalie. Après l'invocation par la Somalie du noble principe de l'autodétermination, qu'il me suffise de répéter ce que nous avons déjà dit en détail en différentes occasions : l'autodétermination n'a jamais eu pour but de servir d'instrument à un expansionnisme notoire; elle ne doit pas être non plus l'instrument de la bantoustanisation d'une nation existante.

102. En ce qui concerne la bantoustanisation, le représentant de la Somalie a jugé bon de comparer mon pays à l'Afrique du Sud. Permettez-moi de citer les paroles de son président, en mai 1963, à Addis-Abeba, lors de la première session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA : "Nous sommes tous Somalis, non bantous. Les Masais, les Kampals et les Kikouyous sont bantous. Ils peuvent vivre ensemble".

103. Que dit l'Afrique du Sud ? La même chose, à savoir que les Blancs et les bantous ne peuvent vivre ensemble. Donc, s'il y a une nation que l'on peut comparer à l'Afrique du Sud, c'est la Somalie.

104. M. DESSANDÉ (Tchad) : Monsieur le Président, la délégation du Tchad, par ma voix, tient à vous rassurer : elle ne va pas transformer la haute tribune de l'Assemblée générale en une scène de théâtre peu attrayante, mais elle tient à dire ce qui suit.

105. Dans la déclaration qu'elle a prononcée le 10 octobre 1978 [28^e séance], la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne n'a pas évoqué la situation au Tchad, pays pourtant qu'elle a toujours prétendu assister et aider à régler ses difficultés intérieures. Elle sait qu'elle est très mal placée pour le faire parce que son gouvernement est bel et bien à l'épicentre du drame tchadien. Mais ma délégation ne peut pas ne pas le souligner. Elle l'a fait dans le profond souci d'informer suffisamment l'opinion internationale de la ferme détermination d'un pays Membre de notre organisation de s'acharner contre un autre pays Membre pour des buts inavoués.

106. Ma délégation ne se livrera pas ici à une polémique stérile en répondant aux allégations mensongères que nous venons d'entendre de la bouche de mon collègue et frère, l'ambassadeur Kikhia, représentant permanent de la Libye. Elle ne tient pas à le faire tout simplement par respect pour notre assemblée et surtout par déférence pour les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, en particulier son président en exercice, le général Gaafar Mohamed Numeiri, président de la République démocratique du Soudan, chargé par ses pairs de présider le Comité *ad hoc* qui a été constitué à ce sujet aux assises de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, à Khartoum. En effet, ces sages d'Afrique ont pris conscience du différend qui oppose deux pays frères et ils sont décidés à y trouver une solution.

107. Comme l'a dit le chef de la diplomatie tchadienne dans sa déclaration d'hier [33^e séance], le Comité *ad hoc* de l'OUA, comprenant les pays voisins frères du Soudan, du Niger, de la République-Unie du Cameroun, et du Nigéria, a mandat d'examiner ce regrettable conflit. Par conséquent, ma délégation ne peut qu'inviter les Membres de notre

organisation à suivre – je dis bien, à suivre – l'importante information qu'il vient de leur livrer dans sa déclaration.

108. Au demeurant, ma délégation rejette formellement toutes les allégations grossières et sans fondement de la délégation libyenne. Il n'y a rien de nouveau dans ce que mon collègue vient de nous dire. Le régime libyen est pris la main dans le sac. Le Tchad, son gouvernement d'union nationale et son peuple veulent que les éminentes autorités de ce pays frère leur prouvent leur bonne foi.

109. Je ferai très rapidement quelques réflexions sur quelques points évoqués par mon collègue, l'ambassadeur Kikhia. Si la Libye ne veut pas collectionner des déserts, comme l'affirme mon collègue Kikhia, pourquoi se trouve-t-elle à Aouzou, poste tchadien situé en plein désert, et pourquoi y a-t-elle installé une base aéro-terrestre ? Voilà la question que je pose.

110. La Libye peut-elle nier qu'elle construit actuellement dans le BET (Borkou-Ennedi-Tibesti), situé dans le nord du Tchad, toute une infrastructure militaire comprenant des aérodromes et des routes ? Le représentant de la Libye a déclaré que le problème tchadien était une affaire intérieure. Nous l'avons admis dans notre déclaration, mais pourquoi la Libye s'en mêle-t-elle au point d'empêcher des centaines de Tchadiens qui vivent en Libye et qui refusent de s'intégrer au régime libyen de regagner leur pays ? Ceux qui ont manifesté leur intention de rallier le nouveau gouvernement d'union nationale sont arrêtés et jetés en prison. Pourquoi ?

111. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : La liste des orateurs qui s'étaient inscrits pour exercer leur droit de réponse est épuisée, mais de nouvelles demandes ont été reçues de la part de représentants qui souhaitent répliquer à ces déclarations.

112. Je prie ces derniers représentants, qui souhaitent reprendre la parole, d'être aussi brefs que possible et, en aucun cas, de n'intervenir plus de deux fois, sinon le débat général serait interminable. Je vais donc donner la parole aux représentants inscrits.

113. M. THIOUNN PRASITH (Kampuchea démocratique) : Il n'est nullement dans mon intention de répondre aux calomnies et aux mensonges du représentant du Viet Nam. Tout a déjà été dit hier soir [33^e séance] dans le discours de notre vice-premier ministre chargé des affaires étrangères. Mais je voudrais seulement, ici, porter à la connaissance de l'Assemblée générale certaines vérités.

114. Nous ne sommes pas comme les Vietnamiens qui, après huit ans de négociations à Paris avec les États-Unis d'Amérique – années au cours desquelles ils ont mené de nombreuses manoeuvres sur le dos du Kampuchea –, ont déchiré les accords de Paris au bout d'un an. Notre caractère et notre nature francs et directs diffèrent totalement de la nature perfide, hypocrite, des Vietnamiens.

115. Premièrement, je voudrais vous dire que le Viet Nam s'efforce avec frénésie de présenter le problème de son agression contre le Kampuchea comme un problème bilatéral, comme un simple problème de frontière. Mais, en fait, la guerre allumée par le Viet Nam et son maître, la

grande puissance expansionniste, fait partie d'une stratégie expansionniste à la fois régionale et globale. Cette guerre est pratiquement en train d'être internationalisée. Elle menace déjà tous les pays et peuples du Sud-Est asiatique et d'Asie; elle commence à inquiéter ceux d'Afrique et d'Europe.

116. S'il est vrai que l'objectif principal de l'expansionnisme global est l'Europe, il n'en demeure pas moins vrai qu'un succès éventuel de cet expansionnisme global dans une autre partie du globe aura inévitablement des conséquences néfastes et menace directement la paix non seulement en Europe, mais aussi dans le monde.

117. Le Viet Nam et son maître cherchent désespérément à cacher ce caractère international de la guerre, dans le but évident d'endormir la vigilance des peuples du monde.

118. L'agression du Viet Nam contre le Kampuchea ne vise pas seulement le Kampuchea, car, dès que le Viet Nam et son maître auront pris le Kampuchea, ils ne manqueront pas d'étendre leur expansion et leur domination dans tout le Sud-Est asiatique. Mais, s'ils ne peuvent pas s'emparer du Kampuchea, ils ne pourront pas réaliser leur ambition expansionniste.

119. Le Kampuchea constitue actuellement l'obstacle clef à leur ambition et un verrou qu'ils cherchent désespérément à faire sauter.

120. Maintenant qu'ils ont lamentablement échoué dans leur agression et leur plan d'expansion, le Viet Nam et son maître ont changé de tactique. Mais leur stratégie et leur ambition semblent demeurer intactes, les mêmes. Leurs manoeuvres diplomatiques actuelles – tout sourire – font partie de cette volte-face qui, en fait, a le mérite d'éclairer encore mieux la perfidie et l'hypocrisie des Vietnamiens. Et, parallèlement, à ces manoeuvres diplomatiques, le Viet Nam et son maître concentrent à nouveau leurs forces militaires pour lancer une nouvelle agression de grande envergure contre le Kampuchea à la prochaine saison sèche, qui débute le mois prochain. Mais le peuple du Kampuchea et son armée révolutionnaire refusent absolument d'être satellites du Viet Nam. Si le peuple et l'armée révolutionnaire du Kampuchea ont mené une longue lutte et consenti tant de sacrifices pour se libérer et conquérir l'indépendance de leur pays, ainsi que leur souveraineté et leur intégrité territoriale, leur honneur et leur dignité nationale, ce n'est pas pour devenir esclaves des Vietnamiens ou de toute autre grande puissance. Le peuple et l'armée révolutionnaire du Kampuchea, sous la juste direction du parti communiste du Kampuchea, lèveront toujours bien haut le drapeau de l'indépendance nationale, de l'honneur et de la dignité nationale, et sauront défendre et sauvegarder à jamais la pérennité du Kampuchea démocratique et la race du Kampuchea.

121. Deuxièmement, le Viet Nam a mené de longue date une propagande mensongère et impudente, selon laquelle il aurait énormément aidé le Kampuchea à se libérer. Où est la vérité ? En fait, tout le monde sait que depuis 1965, et plus particulièrement depuis 1970, les Vietnamiens n'avaient plus de territoire chez eux pour se réfugier et se protéger des attaques lancées par les impérialistes américains et les cliques de Saïgon. C'est la révolution du Kampuchea qui a accordé aux Vietnamiens, sur leur demande expresse, des

sanctuaires sur le sol du Kampuchea, et c'est la population du Kampuchea qui a nourri l'armée vietnamienne, réfugiée au Kampuchea, en lui procurant plusieurs centaines de milliers de tonnes de riz par an. Les hôpitaux de l'armée vietnamienne sur le sol du Kampuchea soignaient plus de 80 000 soldats vietnamiens blessés. L'armée vietcong, en ce temps-là, vivait sur le dos du peuple du Kampuchea, qui a rempli son devoir internationaliste. Il est évident que si le Vietcong n'avait pu se réfugier au Kampuchea, il aurait été entièrement détruit par les impérialistes américains.

122. Maintenant que son agression contre le Kampuchea a lamentablement échoué, la prétendue puissance de l'armée vietnamienne et le prétendu prestige du Vietnamien se sont écroulés comme un château de cartes, car ils n'ont été bâtis que sur le mensonge, la duperie et l'hypocrisie.

123. Les défaites successives de l'agression vietnamienne contre le Kampuchea depuis la fin de 1977 ont balayé la propagande vietnamienne de prétendue aide vietnamienne au Kampuchea. La légende de la puissance de l'armée vietnamienne s'est également écroulée après les défaites ignominieuses qui lui ont été infligées par l'armée révolutionnaire du Kampuchea. Il est normal que, dans ce cas-là, le Vietnamien cherche frénétiquement à rejeter la cause de ses défaites sur d'autres forces que celles du Kampuchea. En fait, les forces des Vietnamiens ne valent pas le millième des forces des impérialistes américains, et tout le monde sait ce qu'il est arrivé à ces derniers au Kampuchea. Comment les Vietnamiens peuvent-ils prétendre être plus forts que les Etats-Unis d'Amérique, eux qui dépendent de la grande puissance expansionniste pour les armements et n'ont même pas de quoi nourrir leur peuple ? On voit que, malgré ses défaites ignominieuses, le Viet Nam ne s'est pas encore libéré de son arrogance, ni de sa perfidie, ni de son hypocrisie.

124. Troisièmement, certains pays nourrissent encore le faux espoir d'enlever le Viet Nam de l'orbite de la grande puissance expansionniste en lui accordant une aide économique, financière ou autre. En fait, ce ne sont et ce ne seront que vaines tentatives, car le Viet Nam est, sur tous les plans, partie intégrante du bloc de la grande puissance expansionniste. Tout d'abord, il a une idéologie identique; il est membre d'une même alliance économique et politique et, par conséquent, membre d'une alliance militaire; l'armement en tout genre que le Viet Nam reçoit de la grande puissance expansionniste le prouve.

125. Ensuite, le Viet Nam accorde à son maître l'installation de grandes bases militaires sur son territoire, et enfin le Viet Nam installe ses troupes en pays étranger.

126. Tous ces faits montrent que le Viet Nam n'est ni un pays indépendant ni un pays non aligné. Il n'est entré dans le mouvement non aligné que sur l'ordre de son maître pour saboter le mouvement de l'intérieur et travailler à attirer ce mouvement dans le bloc de son maître.

127. Certains pays ont déjà tiré les expériences amères de leur aide au Viet Nam, et d'autres sont en train de réviser leur assistance au Viet Nam, car cette assistance ne fait que renforcer la grande puissance expansionniste et le Viet Nam dans leur plan visant à absorber plus tard les pays donateurs eux-mêmes. Nourrir le Viet Nam expansionniste, c'est

nourrir un crocodile, animal connu pour son ingratitude forcenée.

128. Le Viet Nam poursuit son agression contre le Kampuchea et fait des préparatifs pour lancer de nouvelles attaques d'agression de grande envergure contre le Kampuchea au cours de la prochaine saison sèche.

129. Premièrement, il est en train de masser une quinzaine de divisions le long de nos frontières, mais comme ces divisions ont été en grande partie décimées et ne peuvent pas être entièrement renflouées, il y a en fait l'équivalent de six à sept divisions à effectifs pleins.

130. Deuxièmement, la grande puissance expansionniste, patron du Viet Nam, lui a acheminé de grandes quantités de matériel de guerre et nombre de conseillers.

131. Troisièmement, pour préparer l'opinion internationale, le Viet Nam mène de nombreuses activités diplomatiques du sourire et poursuit constamment sa politique mensongère et hypocrite contre le Kampuchea. Mais les peuples épris de paix, d'indépendance et de justice ont appris à connaître la véritable nature des Vietnamiens et sont demeurés toujours vigilants.

132. Face à ces préparatifs vietnamiens pour de nouvelles agressions, le peuple et l'armée du Kampuchea sont calmes et sont certains de les briser à nouveau. Pourquoi ? Premièrement, ils ont déjà mis en pièces 14 divisions vietnamiennes lors de leur agression à la fin de 1977; deuxièmement, des agents vietnamiens infiltrés au Kampuchea ont tous été balayés; troisièmement, le Viet Nam et son patron ne sont pas plus forts que les impérialistes américains; et quatrièmement, les pays et les peuples épris de paix, de justice et d'indépendance dans le monde savent parfaitement que le peuple du Kampuchea est déterminé à défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, son honneur et sa dignité nationale.

133. Ils lèvent bien haut le drapeau de l'indépendance et, surtout, ils savent de plus en plus que la lutte actuelle du peuple du Kampuchea contre l'agression vietnamienne et le plan expansionniste est une lutte qui intéresse tous les pays et peuples du monde, et en particulier ceux de l'Asie et de l'Asie du Sud-Est.

134. Le peuple du Kampuchea est conscient de sa juste cause et il est certain que l'agression vietnamienne sera encore brisée.

135. Je terminerai en disant que le peuple du Kampuchea, n'aspire qu'à vivre en paix dans l'indépendance, dans l'intégrité territoriale, dans l'honneur et la dignité nationale, et qu'il voudrait mobiliser tous ses efforts pour les consacrer à la reconstruction nationale et à l'amélioration de ses conditions de vie.

136. Avec le Viet Nam, le Kampuchea a mené plus d'une centaine de négociations, avant et après la libération. En juin 1975, le Kampuchea a proposé au Viet Nam la signature d'un traité d'amitié et de non-agression. Les négociations n'ont abouti à aucun résultat parce que le Viet Nam ne veut pas abandonner son ambition d'"avalier" le Kampuchea.

137. Tout récemment, le 28 septembre dernier, le Premier Ministre du Kampuchea a déclaré que, si le Viet Nam cessait son agression et respectait par des actes concrets l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea, celui-ci proposerait une nouvelle fois au Viet Nam la signature d'un traité d'amitié et de non-agression et les plus hauts dirigeants du Kampuchea démocratique iraient apposer leur signature où que ce soit, soit à Phnom Penh, soit à Hanoi, soit à l'Organisation des Nations Unies.

138. Mais le 1^{er} octobre dernier, le Viet Nam a une nouvelle fois rejeté ces propositions raisonnables du Kampuchea démocratique. Le peuple et l'armée révolutionnaire du Kampuchea n'ont pas d'autre choix que de demeurer vigilants et de se préparer à infliger des défaites plus grandes encore au Viet Nam et à son maître.

139. M. FILALI (Maroc) : Il n'était pas dans l'intention de la délégation marocaine d'user de son droit de réponse pour répliquer à certains chefs de délégation qui ont abordé de manière erronée ce que l'on continue d'appeler à tort la question du Sahara occidental.

140. Malheureusement, le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, dans sa déclaration d'hier [33^e séance], s'est étendu sur un sujet qui n'aurait pas dû préoccuper en premier lieu cette assemblée si l'Algérie n'avait pas notoirement choisi d'aller à contre-courant d'un processus de décolonisation qui suivait son cours normal, en conformité avec la légalité internationale.

141. Mais étant donné les proportions proprement ahurissantes que l'entreprise de mystification de la communauté internationale a prises dans le discours d'hier du chef de la délégation algérienne, ma délégation estime de son devoir de reprendre la parole pour remettre les choses dans leur vraie perspective

142. Certes, le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie a parlé du respect des principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'OUA. Pour notre part, nous y avons également souscrit, et, d'abord, au principe de l'autodétermination. L'Algérie, depuis quelques années, s'érige en champion de l'application de ce principe et en fait son cheval de bataille dans tous les forums. Faudrait-il lui rappeler que le Maroc a été l'un des auteurs de la résolution 1514 (XV) aussi bien que de la résolution 1541 (XV) qui en précise les modalités d'application ? Faudra-t-il lui rappeler également que le principe de l'autodétermination, tel qu'il a été conçu et énoncé dans tous les instruments de notre organisation, s'applique uniquement contre les puissances coloniales ?

143. L'autodétermination, le Maroc — il l'a toujours dit — y a toujours été fidèle. Nous ne sommes pas, comme l'a prétendu hier notre contradicteur, des annexionnistes au Sahara. Certes, il a reproché au Maroc de procéder à la manipulation des faits, à l'exposé de contre-vérités, mais je dois lui rappeler d'une manière toute simple et toute fraternelle que le Maroc se trouve au Sahara à la suite d'un accord international dûment enregistré par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et confirmé dans une résolution de l'Assemblée générale, et que c'est conformément à cet accord international et à cette résolution que le Maroc a récupéré ses provinces sahariennes.

144. Il est donc inutile de revenir longuement sur ce processus de décolonisation.

145. Sans doute le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie fait-il référence à ce qu'il appelle le peuple sahraoui. Notion étrange dans la bouche du représentant d'un pays qui se veut et qui se dit le champion de la libération de la lutte anticoloniale et l'un des champions du mouvement du tiers monde. En effet, si nous nous reportons uniquement aux deux dernières années, nous constatons que la première fois que ce terme a été utilisé, il l'a été pour les besoins de la cause par l'ancienne puissance coloniale, et il est étrange que le représentant d'un pays comme l'Algérie fasse siens les termes et les manipulations qui ont été inventés pour les besoins d'une cause.

146. Sans doute, également à propos de ce peuple sahraoui, nous voudrions bien savoir de quel peuple il s'agit, car le Sahara est très vaste : il s'étend du Maroc jusqu'à l'Égypte. Sur quelle base et en vertu de quels principes le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie isole-t-il uniquement ces provinces sahariennes marocaines pour vouloir leur attribuer le qualificatif d'un peuple distinct, historiquement et ethniquement, du reste du Maroc ?

M. Vunibobo (Fidji), vice-président, prend la présidence.

147. Evidemment, le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie a sa façon d'exposer les faits. Mais je dois lui demander également de se rappeler tout simplement que, lors de la libération de l'Algérie, au moment des négociations d'Evian, les propres représentants algériens à l'époque avaient rompu les négociations avec la France sous le prétexte que le Sahara n'était pas englobé dans la décolonisation de l'Algérie.

148. Mais ce qui était bon hier pour l'Algérie, pourquoi est-ce mauvais, aujourd'hui, pour le Maroc ? A moins que, conformément d'ailleurs à ce qu'il nous a dit hier, mais dans une autre perspective, le Maroc ne cherche à créer de nouveaux clivages. Je pense, et je regrette d'avoir à le lui rappeler, que ces clivages c'est la politique algérienne actuelle qui voudrait les institutionnaliser; elle voudrait les institutionnaliser en se faisant, en quelque sorte, l'héritière des anciennes puissances coloniales du pacte de Berlin.

149. Ce n'est pas le fait du Maroc de revenir sur des positions erronées, qui ne sont conformes ni à la réalité des faits ni à l'histoire. Au reste, le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie nous a parlé longuement, hier, de la lutte de libération de ce soi-disant peuple sahraoui. Là encore, j'aurais voulu éviter de lui répondre sur ce point, sachant bien que l'Algérie a quand même une expérience, et une expérience douloureuse, de la lutte de libération nationale. Mais je défie le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie de nous dire si, durant la présence coloniale espagnole au Maroc, quiconque avait entendu parler de ce mouvement de libération nationale, d'une lutte contre la présence militaire espagnole dans le territoire. Ce mouvement du Front POLISARIO⁷ n'est qu'une création de la politique, qui se veut hégémonique, de l'Algérie dans la région. Il n'a vu le jour qu'à partir de 1974 et, du reste, fin

⁷ Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro.

1974, au moment où — étrange coïncidence — le Maroc a voulu mettre les choses sur le plan où elles devaient être, à savoir obtenir la décolonisation pacifique en accord avec l'Espagne et en conformité des résolutions de l'ONU.

150. Je ne voudrais pas non plus abuser du temps de cette assemblée, mais je voudrais rappeler un point au Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, c'est-à-dire lorsqu'il a voulu comparer le Maroc à l'ancienne puissance coloniale portugaise en Afrique. Je ne relèverai pas cette injure à l'égard du Maroc. J'ai d'ailleurs l'espoir que ces propos n'expriment pas le fond de sa pensée car, mieux que quiconque, il sait le rôle que le Maroc a joué aux côtés du peuple algérien frère dans sa lutte pour sa libération. Il sait très bien, et mieux que quiconque, les sacrifices que le peuple marocain, à peine né à l'indépendance, a consentis au profit de l'Algérie, dans le cadre d'une solidarité maghrébine et arabe. Il sait très bien qu'en ce qui concerne même ces anciennes colonies portugaises le Maroc, aux côtés de ses frères africains, n'a jamais ménagé l'appui matériel et politique. Il sait très bien que l'armée royale marocaine, non seulement en Afrique, mais au Moyen-Orient également, a laissé des centaines de morts pour la cause de la liberté et de l'indépendance des pays arabes. Je regrette qu'il ait usé de telles paroles. Cela dénote tout simplement que ce problème a pris un ton si passionné pour les dirigeants algériens que le sens de la raison ne s'y retrouve plus.

151. Nous sommes maintenant en présence d'une situation que tout le monde connaît. Le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie a fait allusion, hier, aux engagements qui, paraît-il, se déroulent dans cette région; il a fait part également de certaines menaces. Je tiens à préciser, du haut de cette tribune, que le Maroc est insensible à toutes menaces d'où qu'elles viennent. Il saura, le moment venu, y faire face avec détermination et courage.

152. Seulement, il y a un oubli que je voudrais ici relever. Il a cité le nom de quelques localités où, paraît-il, des engagements se seraient produits. Mais il a oublié l'essentiel, à savoir la bataille d'Amgala, et pour cause, parce que, effectivement, à Amgala un engagement s'est malheureusement produit entre l'armée algérienne et l'armée royale marocaine. Il sait lui-même — je ne voudrais pas le lui rappeler ici — dans quelles conditions les forces algériennes se sont vues contraintes de se replier sur l'Algérie et dans quelles conditions se trouvent actuellement au Maroc des dizaines de prisonniers algériens, tant officiers que soldats. Alors qu'il me fasse grâce de dire que l'Algérie n'y est pour rien et qu'il s'agit uniquement de la lutte de libération d'un soi-disant peuple fantomatique.

153. Le Maroc également, comme l'a dit hier le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, est pour la paix. Il l'a toujours été. On parle aujourd'hui d'une dynamique de la paix. Nous y souscrivons entièrement. Mais cette paix doit être faite dans la dignité et le respect de l'intégrité territoriale des Etats Membres. Car l'autodétermination est un principe que tout Etat Membre de cette organisation doit défendre, mais c'est un principe qui n'a jamais été fait pour la balkanisation des pays et pour la destruction des Etats existants.

154. Nous lançons également à notre tour un appel dans le cadre de la recherche de cette paix que nous souhaitons de

tout coeur à nos frères algériens, pour qu'ils reviennent à la raison et, comme nous n'avons cessé de le dire, le Maroc est toujours disponible pour engager avec eux — et sur ce point je suis parfaitement d'accord avec le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie — un dialogue sur les problèmes politiques qui divisent actuellement son pays et le mien. Nous sommes ouverts à toute suggestion et nous espérons qu'un jour prochain la raison triomphera et que la paix régnera dans cette région.

M. Liévano (Colombie) reprend la présidence.

155. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie): Je ne ferai pas l'injure aux nobles représentants ici présents de leur donner un cours de géographie pour situer le Sahara occidental qui était sous administration espagnole. J'ai hésité à exercer mon droit de réponse et si, enfin, j'ai tenu à le faire, c'est tout simplement pour rappeler un seul point.

156. La guerre de libération que mène le peuple sahraoui, sous la direction du Front POLISARIO, est une réalité tangible qui s'est imposée grâce aux combats et aux sacrifices de ce grand peuple que le représentant marocain traite dédaigneusement de fantomatique. Il est vain de vouloir ignorer cette réalité reconnue par la communauté internationale qui, en même temps qu'elle reste saisie de la question du Sahara occidental, est garante de l'application du droit à l'autodétermination de ce peuple, dit fantomatique par le représentant marocain. Et, s'il fallait encore apporter quelque preuve sur l'un des aspects de la guerre de libération que mène le peuple sahraoui, il suffirait, entre autres, de rappeler l'initiative du cessez-le-feu unilatéral décidé par le Front POLISARIO sur une partie de son champ de bataille. Cette initiative, que le Gouvernement mauritanien n'a pas manqué d'apprécier, a également été accueillie par la communauté tant africaine qu'internationale avec d'ailleurs beaucoup de satisfaction. Elle témoigne à la fois de la maturité et de la grandeur du peuple sahraoui, qui n'est pas fantomatique, qui existe sur le terrain, et de sa détermination à s'opposer à l'agression et à l'annexion.

157. M. KIKHIA (Jamahiriya arabe libyenne): J'essaierai d'être très bref. Je ne veux pas répondre à mon collègue le représentant permanent du Tchad en employant le même langage, car je souhaite garder à cette séance sa sérénité.

158. Dans sa déclaration de réponse à ma réponse, mon collègue a mentionné l'affaire de la bande d'Aouzou. Nous avons toujours dit à notre frère tchadien que ce prétendu conflit frontalier entre la Libye et le Tchad n'est pas grave et que rien n'empêche qu'il soit réglé entre nous. Dans le communiqué signé le 24 février 1978, à Sebha, par le colonel Mu'ammarr al-Kadhafi, de la Jamahiriya arabe libyenne, M. Félix Malloum, président de la République du Tchad, M. Seyni Kountche, président de la République du Niger et Aboul Kassim Mohamed Ibrahim, vice-président du Soudan, il était déclaré :

“Les présidents ont convenu que le problème des frontières entre le Tchad et la Jamahiriya doit être discuté de façon fraternelle, dans un nouvel esprit de compréhension mutuelle et dans le cadre de la coopération bilatérale⁸.”

⁸ Cité en anglais par l'orateur.

159. Nous avons toujours dit que si un problème de frontière se posait entre les deux pays, il leur était toujours possible de le régler entre eux, ainsi que dans le contexte du groupe de l'OUA.

160. Le représentant du Tchad a parlé de constructions dans les régions frontalières. Or, nous avons expliqué à plusieurs reprises que c'est seulement après la révolution, le 1^{er} septembre, que nous avons commencé à nous intéresser à l'intérieur du pays, à y construire des hôpitaux, des écoles, des centres administratifs et des bâtiments à l'usage de la police. Cela, nous l'avons fait dans tout l'intérieur du pays ainsi que dans les régions frontalières entre notre pays et le Tchad et entre notre pays et nos autres voisins. Dans toutes ces régions, nous avons commencé à construire des routes et à créer l'infrastructure du pays. Mais pour ce qui est des questions frontalières, nous avons indiqué à plusieurs reprises ici, à l'Organisation des Nations Unies, que s'il y a un problème de frontière, nous sommes prêts à le discuter avec le Tchad.

161. Nous déclarons que nous sommes chez nous, dans la bande d'Aouzou. Les Tchadiens, eux, nous disent qu'il n'en va pas ainsi et que nous sommes chez eux, au Tchad. Il s'agit donc là d'un problème classique de frontière.

162. De plus, on nous dit qu'il y a eu de la part de la Libye occupation et agression. Mais chacun peut connaître des problèmes de frontière, surtout dans des régions aussi peu peuplées.

163. Nos frères tchadiens ont dit qu'il fallait créer une atmosphère meilleure en vue de discuter l'ensemble des problèmes qui ont surgi entre nous. Les problèmes de frontière ne sont pas aisés à résoudre. Le colonel al-Kadhafi, non plus que quiconque, ne saurait apposer sa signature au bas d'un document où il serait reconnu que le Tchad a raison. C'est impossible. Et nous comprenons fort bien que le général Malloum ne puisse le faire pour le Tchad. Et c'est vrai pour tous les pays. Il s'agit donc là de questions qui doivent être étudiées et discutées.

164. Mon collègue, le représentant permanent du Tchad, a dit que nous persécutons les Tchadiens qui sont en Libye. J'ai déjà indiqué que nous subissons les conséquences de la guerre du Tchad. Il n'y a donc aucune logique qui nous pousse à créer des problèmes dans ces régions. C'est nous qui payons le prix. Nous recevons des réfugiés. Nous n'avons pas créé un problème. Nous ne sommes pas venus à l'Organisation des Nations Unies voir le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et lui dire : "Nous avons un problème de réfugiés; venez nous aider". Il y a 20 ans que nous recevons des réfugiés; ces dernières années, heureusement, nous avons eu la possibilité d'en absorber quelques-uns parce que nous avons besoin de main-d'oeuvre, et nous avons mis des écoles à leur disposition.

165. Très peu de temps avant de quitter mes responsabilités au sein du gouvernement, je m'en souviens très bien, j'ai reçu, un soir après minuit — ce n'est qu'un exemple que je vous donne —, un appel téléphonique me prévenant que des centaines d'enfants, 400, 600 ou peut-être 800, je ne me rappelle plus, venaient d'arriver dans une oasis. Les membres de cette assemblée comprendront sans aucun doute ce qu'un tel afflux d'enfants peut

représenter pour une oasis telle que Arknu ou Auenat, situées dans le triangle entre le Soudan, la Libye et le Tchad. Ces communautés, que l'on baptise oasis, comptent généralement de 15 à 20 familles, soit une soixantaine ou une centaine de personnes. Il est aisé d'imaginer ce qui se passe lorsqu'il arrive ainsi des réfugiés, surtout lorsqu'ils s'agit d'enfants, et s'il y a parmi eux des blessés, des personnes qui ont été torturées. Nous les accueillons, nous essayons de les aider, nous faisons des efforts sur le plan humanitaire. Les Tchadiens qui sont chez nous sont des réfugiés, mais ils ne sont pas emprisonnés. C'est là une allégation que j'ai démentie formellement. Tout au contraire, c'est la communauté libyenne, au Tchad, qui a été persécutée et harcelée par les autorités tchadiennes. Nous ne demandons pas aux Tchadiens de rester chez nous; s'ils souhaitent rentrer chez eux, ils sont libres de le faire; mais il en est parmi eux qui sont des réfugiés politiques et qui refusent de regagner leur pays parce qu'ils savent ce qui les y attend.

166. Nous nous sommes refusés à embarrasser tant le Gouvernement du Tchad que nos amis tchadiens, que ce soit sous l'ancien régime ou sous le régime actuel, à propos des réfugiés tchadiens.

167. On nous dira qu'il s'agissait de Tombalbaye et du passé. Mais il me semble que comme les gens n'ont pas déposé les armes et combattent encore, si Tombalbaye a disparu, il n'en est pas de même du tombalbayisme; d'ailleurs, les Tchadiens disent eux-mêmes qu'il y a un tombalbayisme sans Tombalbaye.

168. Je voudrais conclure en disant que nous sommes prêts à discuter tous les problèmes en toute bonne foi avec nos frères tchadiens. Et dans le contexte de l'OUA, dans la dernière résolution adoptée à Khartoum, l'OUA a placé l'affaire entre les mains du président Nimeiri, qui a été autorisé à tenir des consultations avec les pays voisins du Tchad, y compris la Libye. Nous sommes prêts à poursuivre le dialogue. Nous sommes prêts à coopérer, parce que nous voulons la paix et la prospérité dans la région, et l'amitié avec le peuple tchadien.

169. M. WARSAMA (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : J'exercerai le droit de réponse de ma délégation à propos des remarques avancées par deux délégations qui ont porté à cette tribune leur conspiration dans l'affaire de l'Ogaden, à savoir l'Ethiopie et Cuba. J'espère que le Président tiendra compte de ce fait lorsqu'il vérifiera le temps dont je dispose pour répondre.

170. Le représentant de Cuba a essayé de justifier l'aventurisme militaire de son régime dans le cas de l'Ogaden en prétendant que Cuba défend l'Ethiopie contre des forces réactionnaires. Les "forces réactionnaires" sont, bien entendu, le peuple de ce pays.

171. Il n'y a pas longtemps, le président Castro a dit que ses soldats se trouvaient en Afrique pour des raisons sentimentales, à cause de leur origine africaine. On peut se demander si le Président des Etats-Unis pourrait recourir à ce même argument et dire qu'il envoie en Afrique des troupes américaines d'origine africaine pour des raisons sentimentales. L'argument utilisé n'a rien à voir avec la vérité. Cuba, sans la moindre équivoque et de manière

absolue, agit en lieu et place d'une superpuissance. Cuba mène une guerre par procuration en un endroit où cette superpuissance ne veut pas aller. Et Cuba reçoit une aide financière pour agir ainsi. Tout le monde le sait. Au début de cette année, Cuba a reçu 2 milliards de dollars, destinés essentiellement à payer les dépenses encourues pour employer des Noirs.

172. Le représentant de Cuba a mentionné une réunion, tenue à Aden, à laquelle ont participé le Président de mon pays, le Président de son pays et le Président du Conseil militaire de l'Éthiopie. Il a dit que le Président de son pays se trouvait là pour faire office de médiateur et pour créer la paix. Ce n'est pas vrai. Là encore, il travaillait dans l'intérêt d'une superpuissance, en vue de placer toute la région sous l'hégémonie de cette superpuissance. C'est ce qu'a refusé le Président de mon pays.

173. A la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Belgrade, Cuba a essayé de justifier son comportement d'aventurisme militaire dans l'Ogaden. Cuba a tenté de légitimer son intervention. Mais la Conférence a repoussé ces tentatives, tout comme l'avait fait l'OUA à Khartoum, et a condamné l'intervention dans les affaires du continent.

174. Cuba se décrit comme l'ami de l'Afrique, mais ne tient pas le moindre compte de la décision expresse de l'organisation qui représente le continent africain.

175. Le représentant de Cuba a parlé de la possibilité, voire de la certitude, qu'un jour les Somalis et les Éthiopiens résoudre eux-mêmes le problème. C'est également notre souhait. Et ce n'est pas seulement un souhait : nous sommes persuadés que si on les avait laissés tranquilles, Somalis et Éthiopiens auraient résolu leur problème il y a longtemps.

176. Nous voudrions savoir ce que font les 20 000 hommes de troupe cubains dans l'Ogaden. Pourquoi sont-ils détenus dans des camps militaires à Jijiga, à Dagabur, à Qabridahare et ailleurs ? Pour une seule raison : mettre en danger les territoires avoisinants, y compris le mien ; il ne s'agit donc pas seulement de l'Ogaden.

177. J'en viens maintenant aux observations faites par le représentant de l'Éthiopie.

178. Le représentant de l'Éthiopie a parlé d'un "rituel" auquel se livrent les Somalis dans toutes les instances, ici et ailleurs. Il est vrai que nous répétons toujours la même chose — mais le problème est toujours le même ; il n'a pas changé. Nous ne pouvons pas dire autre chose. Nous ne pouvons pas nous lancer dans l'intrigue. Nous ne pouvons pas recourir à la diplomatie cauteleuse. Nous ne pouvons que continuer à répéter la vérité, à savoir que l'Éthiopie a acquis un territoire par des moyens coloniaux.

179. Le représentant de l'Éthiopie a dit que nous avons une aversion pathologique à l'égard de toute discussion du véritable problème. Mais celui-ci est représenté par la population de la Somalie occidentale. Pourquoi ne pas discuter de cette question ? Pourquoi en discuter d'autres ? Pourquoi nous occuper de sujets qui n'ont rien à voir avec le véritable problème ?

180. Le représentant de l'Éthiopie a mentionné une résolution de l'OUA. Bien entendu, nous respectons les résolutions de l'OUA, le droit international et les résolutions de l'ONU. Mais il s'agit là d'une question purement coloniale qui n'a absolument rien à voir avec la question dont a parlé le représentant de l'Éthiopie. En tout état de cause, quand cette question a été soulevée au Caire en 1964, toute discussion a été exclue parce qu'il était convenu que des négociations allaient bientôt commencer entre la Somalie et l'Éthiopie. Dans les termes mêmes employés par l'auteur de la résolution, la conclusion était claire, à savoir que la question était exclue ; elle était inscrite à l'ordre du jour, mais il n'y aurait aucune discussion. J'ai ici les comptes rendus *in extenso* de la discussion qui s'est déroulée au Caire à ce sujet.

181. Le représentant de l'Éthiopie s'est livré à une autre déformation des faits. Il a parlé d'un discours prononcé par le Président de mon pays à Addis-Abeba, en 1963. Et ce qu'il en a dit est absolument faux. Ce qu'il a dit n'a absolument rien à voir avec ce qu'a déclaré le Président de mon pays. Je peux faire distribuer le texte du discours de mon président. Le représentant de l'Éthiopie a prétendu que mon président avait parlé de bantoustanisation, de tribalisme, etc. Je rejette catégoriquement ces observations fausses et trompeuses.

182. Le représentant de l'Éthiopie a parlé de défaite humiliante. Mais qui a subi la défaite ? La population de l'Ogaden a été conquise il y a bien longtemps. Si elle a été vaincue maintenant par le matériel plus perfectionné d'une superpuissance et d'autres, un jour elle triomphera. Elle continuera de lutter, et nous sommes persuadés qu'elle sera victorieuse.

183. Il a parlé de terrorisme. Qui est le terroriste ? Et en tout état de cause, à qui appartient l'Ogaden ? A personne. Il y a là des garnisons de troupes étrangères, mais tout le territoire appartient au peuple, le peuple qui est le propriétaire légitime de la terre.

184. Le représentant de l'Éthiopie a également parlé de la question de la destruction que les troupes somaliennes auraient, paraît-il, causée. En premier lieu, il faut dire en toute franchise qu'il n'y avait pas grand-chose à détruire dans ce territoire, mais ce qui a été détruit a fait l'objet d'une explication nette et claire par mon ministre des affaires étrangères au comité pertinent de l'OUA, il y a deux mois, à la réunion à Khartoum, lorsqu'il a dit :

"On sait bien que l'armée éthiopienne en défaite a commis des actes de destruction délibérés dans sa retraite ignoble devant les combattants de la liberté. Tout ce qui pouvait servir de quelque manière que ce soit a été démoli et mis hors usage. En tout état de cause, tout cela visait des fins militaires."

185. Je voudrais conclure en disant que la Charte des droits et devoirs économiques des États [résolution 3281 (XXIX)] oblige tous les États à s'opposer au colonialisme, au néo-colonialisme, à toutes les formes d'agression, d'occupation, et de domination étrangère, et stipule, à l'article 16, que :

"Les États qui pratiquent semblables politiques de coercition sont économiquement responsables envers les

pays, territoires et peuples en cause, auxquels ils doivent restituer toutes leurs ressources, naturelles ou autres, et qu'ils doivent indemniser intégralement pour l'exploitation, l'épuisement ou la détérioration de ces ressources. Il est du devoir de tous les Etats d'apporter une aide à ces pays, territoires et peuples."

Bien sûr, nous demanderons à l'Ethiopie, lorsque le moment sera venu, d'indemniser ce peuple.

186. Contrairement à l'impression que l'Ethiopie essaie de créer ici, la République démocratique somalie — et je dois souligner ceci — respecte les frontières légales, le principe de l'intégrité territoriale, de même qu'elle accepte le droit à l'autodétermination et autres règles pertinentes du droit international pour la solution du problème de la Somalie occidentale, qui, en raison de sa nature coloniale, n'est en aucune façon relié aux différends de frontière qui ont lieu ailleurs dans le continent.

187. Pour terminer, je dois dire que mon gouvernement, en dépit des liens fraternels qui l'unissent au peuple de la Somalie occidentale, ne peut être tenu pour responsable des actes de ce peuple ni s'en faire nommer le représentant. Les observations de l'Ethiopie sur ce point sont inopportunes. Certes, en tant que maître de sa propre destinée, toute décision relative à la destinée de ce peuple doit être prise en consultation avec lui. Mon gouvernement assure cette assemblée qu'il sera le premier à reconnaître et à respecter le libre choix du peuple de la Somalie occidentale, qu'il choisisse l'indépendance ou non. Afin de régler rapidement le problème, nous demandons le retrait des troupes étrangères et la reconnaissance, par l'Ethiopie, des droits légitimes de ce peuple fraternel qui souffre depuis si longtemps.

188. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais informer les membres de l'Assemblée générale que j'ai l'intention de poursuivre cette réunion jusqu'à épuisement de la liste des orateurs. Etant donné l'heure tardive et le nombre d'orateurs encore inscrits sur la liste, je serai obligé d'appliquer strictement la décision acceptée par l'Assemblée générale, à savoir que les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes.

189. **M. GLAYEL** (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Ce que le représentant d'Israël a dit est, comme à l'habitude, tissé de mensonges et d'allégations, et ce fait nous montre une fois de plus la véritable nature de l'obstination israélienne et ses buts expansionnistes sionistes. Sans entrer dans les détails de ce qu'a déclaré le représentant de l'entité sioniste, je voudrais, au nom de mon gouvernement, préciser les points suivants.

190. Premièrement, notre position en ce qui concerne le Liban se fonde sur les désirs légitimes des autorités de ce pays. Notre position a été reconnue par la Ligue des Etats arabes et par les Nations Unies. Si nous assumons toutes nos responsabilités au Liban, c'est parce que nous nous appuyons sur le sentiment national et la communauté de destin qui unissent nos deux pays frères, la Syrie et le Liban. Nous pensons qu'il serait bon de rappeler ici que, si la Syrie et le Liban n'ont pas échangé de représentants diplomatiques depuis l'indépendance des deux pays, c'est

parce que nous avons toujours pensé que les relations fraternelles entre nos deux pays étaient des relations spéciales qui rendaient inutile l'échange de missions diplomatiques.

191. Deuxièmement, le manque de responsabilité et le non-respect des engagements internationaux qui ont toujours caractérisé l'entité agressive sioniste sont la cause de la tragédie au Liban, comme chacun le sait au sein de cette organisation. Etant donné que la stabilité et la tranquillité au Liban ne servent pas les ambitions sionistes, Israël intervient en créant des troubles chaque fois que la stabilité est sur le point de s'instaurer.

192. Troisièmement, la stabilité dont a bénéficié mon pays pendant de nombreuses années et la position claire et sans équivoque du peuple et du Gouvernement de la République arabe syrienne en ce qui concerne les questions du Moyen-Orient et de la Palestine constituent une source de préoccupation pour l'entité sioniste.

193. Il est étrange que l'entité sioniste rende la Syrie responsable des conséquences de sa propre agression contre le Liban. Cette entité feint de regretter ce qui est arrivé à Beyrouth, mais elle semble oublier ceux qui ont été victimes de son attaque sur l'ouest de Beyrouth, ainsi que son occupation du Sud du Liban et son utilisation de bombes à fragmentation, qui sont internationalement interdites, et elle refuse de mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

194. En réponse à votre appel, Monsieur le Président, je ne vais pas entrer dans les détails des violations scandaleuses des droits de l'homme commises par l'entité raciste sioniste en Palestine arabe et dans les autres territoires arabes occupés.

195. En bref, n'était-ce la présence de l'entité sioniste dans la région, ces événements n'auraient jamais eu lieu.

196. **M. IBRAHIM** (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai demandé à reprendre la parole, mais ce n'est pas vraiment pour exercer mon droit de réponse, car, comme le savent très bien les représentants de la Somalie, nous avons exercé notre droit de réponse effectivement lorsque cela comptait. Je ne suis pas là non plus pour parler au nom de l'Union soviétique ou de Cuba. Une position de principe honorable comme la leur n'a pas besoin de défenseur. Mais, comme la Somalie continue de proférer les mêmes mensonges à propos de l'assistance que l'Union soviétique et Cuba ont fournie à mon pays, nous permettant de repousser l'agression flagrante de la Somalie, qu'il me soit permis de faire les remarques suivantes.

197. Dans son numéro du 28 février 1978, le quotidien italien *La Repubblica* a écrit que "la Somalie consacre deux millions de dollars par jour à la guerre d'agression contre l'Ethiopie". Comme l'agression a duré près de 10 mois, d'où provenait la somme énorme de 600 millions de dollars ? Qui finançait cette agression criminelle contre l'Ethiopie ? Nous connaissons le produit national brut de la Somalie. La Somalie est l'un des moins développés des pays en développement. Elle devrait pouvoir expliquer d'où venait cet argent.

198. La communauté internationale sait fort bien aussi que l'armée d'invasion n'était autre que l'armée somalienne. A cet égard, je mentionnerai une déclaration faite par un membre du Département d'Etat des Etats-Unis le 15 mars dernier. Il a dit : "De 25 000 à 35 000 soldats somalis" — je souligne le mot "soldats" — "se sont retirés de l'Ogaden le 2 mars 1978". Je suis sûr que le représentant de la Somalie n'osera pas nier cette corroboration, surtout quand elle émane du nouvel ami de la Somalie; ou bien s'agit-il de l'histoire de Berbera et de la base? Voilà quelle foi on peut ajouter aux déclarations de la Somalie.

199. Faut-il rappeler à l'Assemblée générale que cette nouvelle aversion de la Somalie pour les pays socialistes n'est autre qu'une manifestation de l'opportunisme sans principe des dirigeants actuels de ce pays, où ils sont passés maîtres? A ce propos, je voudrais me référer à une déclaration faite par le Chef d'Etat de la Somalie et reproduite dans un livre intitulé *Mon pays, mon peuple : les discours du président Siad Barre 1969-1974*. Voici ce qu'a dit le Président le 10 juillet 1971, après être soi-disant devenu marxiste du jour au lendemain :

"Il est convenu que quiconque s'est opposé aux principes du marxisme, s'est allié contre lui à des étrangers, ou a favorisé le tribalisme, mérite la corde."

Le 19 novembre 1971, il a dit :

"Le peuple soviétique a fourni une aide désintéressée aux pays nouvellement indépendants pour leur permettre de sauvegarder leur souveraineté. Cela est conforme aux principes immortels du grand Lénine. Nous avons toujours trouvé, en l'Union soviétique, un ami sûr et sincère. En Somalie, nous avons commencé à bâtir une nation sur la base du socialisme scientifique. Nous sommes convaincus que le socialisme est le seul système qui garantisse à notre peuple la dignité humaine."

200. Et pourtant, le même chef d'Etat a dit à Amman le 23 janvier 1978 :

"L'attitude de l'Ouest va encourager l'Union soviétique et ses alliés à intensifier leurs interventions et leur permettra de mener leurs guerres criminelles et de mettre le monde devant un fait accompli. Ce plan communiste patent est une menace non seulement pour la Somalie, mais pour tous les pays qui ont des intérêts dans la région, et, en outre, elle est une menace pour la paix mondiale."

201. Comparons cette déclaration avec la suivante, faite le 18 octobre 1971 à Mogadiscio :

"Les Etats qui sont membres de l'OTAN peuvent-ils prétendre être les amis de l'Afrique? Comment pouvons-nous les croire quand nous savons pertinemment qu'ils feront tout ce qu'ils pourront pour empêcher les Africains d'accéder à l'indépendance...?"

202. Maintenant, ce même chef d'Etat, avec autant d'ardeur, sinon autant de conviction, loue les pays occidentaux, ces champions de la paix et de la sécurité internationales, de la liberté et de la dignité de l'homme, et les prie instamment de ne pas perdre cette occasion unique d'utiliser son pays comme un instrument de domination de l'Afrique.

203. J'en viens à ce que le représentant de la Somalie a décrit comme étant un mouvement de libération; la Somalie dit maintenant qu'il s'agit de réfugiés. La Somalie a rassemblé ses citoyens dans le besoin et ses soldats en déroute dans des camps et les a déclarés réfugiés d'Ethiopie. Il y a une semaine environ, ils étaient 500 000. Aujourd'hui, ils sont 600 000. Demain, ils seront 1 million.

204. Nous comprenons que la Somalie, le moins développé des pays en développement, ait besoin d'assistance internationale, mais je dis à la Somalie : "Je vous en prie, n'utilisez pas le nom de l'Ethiopie pour quêter une aide internationale si vous en avez besoin".

205. Par ailleurs, le représentant de la Somalie a parlé des résolutions de l'OUA et de la Déclaration des pays non alignés. D'après lui, ce que nous avons dit ici n'a pas été appuyé. Je vais citer un passage politique de la Déclaration de Belgrade de 1978, où nous lisons que les ministres des affaires étrangères :

"... rappellent l'importance particulière des principes et objectifs suivants : ... non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays; non-intervention; inviolabilité des frontières internationales légalement établies..." [voir A/33/206 et Corr.1, annexe I, par. 12].

Dans sa résolution 635 (XXXI), adoptée à sa trente et unième session ordinaire, tenue à Khartoum en juillet de cette année, le Conseil des ministres de l'OUA est :

"Conscient du droit inaliénable de chaque Etat de prendre toutes les mesures qu'il estime nécessaires à la sauvegarde de sa souveraineté, de sa liberté et de son indépendance et à la préservation de sa sécurité..." [voir A/33/235 et Corr.1, annexe I, p. 27].

Puis, au paragraphe 3 de la résolution 641 (XXXI), nous lisons :

"Déclare que la paix et la sécurité des Etats africains reposent sur le strict respect du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance et des principes de non-ingérence, d'intégrité territoriale, d'intangibilité des frontières, de non-recours à la force et de non-reconnaissance des acquisitions territoriales par la force..." [ibid., p. 34].

206. Compte tenu de ces déclarations très claires de l'OUA et du Conseil des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, je n'ai plus besoin de contredire mon ami de la Somalie.

207. M. MUJEZINOVIC (Yougoslavie) [interprétation de l'anglais] : Nous venons d'être témoins d'un incident sans précédent : le représentant d'Israël a attaqué la haute fonction de Président de l'Assemblée générale. Il a qualifié une déclaration faite par le Président provisoire de la trente-troisième session de "grave violation du principe d'impartialité qui est traditionnellement associé" à ce haut poste. Dans le même souffle, le représentant d'Israël a dit que le discours du Secrétaire fédéral adjoint des affaires étrangères de la Yougoslavie était un écho de la déclaration faite par le Président temporaire pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient.

208. Les attaques du représentant d'Israël contre la Yougoslavie ne sont pas nouvelles et elles ne nous surprennent pas : qu'attendre d'autre des représentants d'un régime qui, par une politique d'agression, d'occupation et d'annexion, et le déni des droits nationaux du peuple palestinien a constamment violé la Charte des Nations Unies, le droit international, les dispositions des Conventions de Genève et de La Haye ainsi que les principes fondamentaux de l'humanité pendant de nombreuses années, et qui, en outre, ignore totalement les exigences de la majorité absolue des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies quant à la crise du Moyen-Orient et aux droits du peuple palestinien ?

209. Je suis certain que tous les représentants comprendront que l'attaque de provocation du représentant d'Israël contre les hautes fonctions de la présidence n'est pas une surprise et est en contravention avec la grande estime et le respect ressentis pour le Président provisoire de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, dont le travail et la façon de mener les débats ont été hautement appréciés par tous les membres de cette noble organisation. Je suis sûr, monsieur le Président, que vous trouverez le moyen le plus approprié et le plus convenable pour protéger les hautes fonctions de la présidence d'attaques aussi mal fondées que malvenues.

210. Pour ce qui est de notre position à propos de la crise du Moyen-Orient, il n'est pas besoin que je la répète maintenant, car tous les représentants la connaissent fort bien. Nous continuerons de travailler activement pour trouver une solution complète à la crise du Moyen-Orient, solution qui sera fondée sur les principes suivants : retrait complet des Israéliens de tous les territoires arabes occupés pendant la guerre de juin 1967; réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, y compris le droit d'avoir un Etat à lui et le droit de retourner dans ses foyers; enfin, le droit de tous les pays de la région de vivre dans la paix et la sécurité.

211. Voilà les principes acceptés par l'ensemble de la communauté internationale et qui ont été exprimés dans le discours du Président provisoire de la trente-troisième session de l'Assemblée générale et par le Secrétaire fédéral adjoint des affaires étrangères de la Yougoslavie. Si l'on nous dit que nous sommes durs, c'est parce que nous nous en tenons à ces principes, des principes que nous appuierons dans l'avenir jusqu'à ce qu'un règlement juste, durable et général de la crise du Moyen-Orient ait été trouvé.

212. M. DESSANDÉ (Tchad) : Je ne sais pourquoi mon collègue et frère, le représentant permanent de la Libye, tient absolument à répéter ce qu'il a déjà dit en maintes occasions, au Conseil de sécurité et, avant, à la réunion du groupe des Etats d'Afrique au moment où j'exposais la situation qui existe au Tchad. Il le répète au point de distraire et même d'ennuyer notre assemblée.

213. Cela dit, ma délégation a donné une importante information à l'opinion internationale sur l'évolution de la situation au Tchad et elle a invité les Membres de notre organisation à suivre cette information. C'est tout. Je m'en tiens à l'assurance que ma délégation vous a donné, à savoir de ne pas donner un spectacle peu attrayant à cette assemblée.

214. M. HOLLAI (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Il semble que le représentant d'Israël ait jugé bon de nommer plusieurs pays et d'ouvrir un débat sous prétexte d'utiliser cette tribune pour exercer son droit de réponse. Je suis donc obligé de répondre à ses remarques. Tout en n'ayant pas l'intention d'entrer dans le détail, je voudrais simplement dire ce qui suit.

215. Mon ministre des affaires étrangères a exposé, au cours du débat général cette année, la position connue depuis longtemps de la Hongrie en ce qui concerne la question du moyen-Orient et celle d'un règlement dans cette région. Bien que j'aie le compte rendu provisoire de cette séance sous les yeux, je ne citerai pas ses paroles. Cependant, pour le procès-verbal, je voudrais renvoyer les représentants à la 10^e séance plénière. Sa déclaration se trouve aux paragraphes 65 à 107.

216. En second lieu, je voudrais dire qu'à mon avis le représentant d'Israël n'aurait pas dû utiliser cette tribune en prenant prétexte de l'exercice du droit de réponse ce matin, car il souhaitait seulement ouvrir un débat sur le Moyen-Orient. Pour autant que je le sache — et il doit le savoir également, comme le savent la plupart des représentants présents —, l'ordre du jour que nous avons adopté pour les séances plénières contient un point sur le sujet et je suis sûr qu'il aura tout le temps voulu, lorsque nous discuterons de ce point, pour examiner toutes les questions ayant trait au Moyen-Orient.

217. Enfin, je voudrais souligner combien je suis heureux et fier que notre position politique soit entièrement différente de celle d'Israël et je suis fier aussi d'affirmer que notre position, telle qu'elle a été définie, coïncide avec la position de beaucoup d'autres délégations sur ce point comme en d'autres occasions. Je suis pratiquement certain que la majorité écrasante de cette assemblée trouvera le temps de condamner l'agression israélienne au Moyen-Orient et de se déclarer pour les droits du peuple palestinien, et pour un retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes qui ont été occupés par Israël en 1967. Je suis également tout à fait sûr que l'Assemblée générale réaffirmera sa position favorable aux droits inaliénables du peuple palestinien et aux droits de l'homme des peuples vivant dans la région.

218. Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Avec cette déclaration se termine le débat général. Je tiens à souligner l'importance exceptionnelle que celui-ci a revêtue. Jamais encore dans l'histoire de notre organisation on n'avait vu un aussi grand nombre de délégations prendre part à ce débat, certaines d'entre elles s'exprimant par le chef de l'Etat, par le premier ministre ou par le ministre des affaires étrangères. Cela indique à quel point l'Organisation des Nations Unies se rapproche de l'universalité. On peut dire sans crainte de se tromper que toutes les parties du monde sont représentées ici, dans la diversité de leurs races, de leurs cultures, de leurs civilisations, de leurs systèmes philosophiques et politiques.

219. Tous ont eu la possibilité d'exposer librement devant l'Assemblée générale leurs positions respectives sur les problèmes qui préoccupent la communauté internationale.

220. Je tiens à remercier ceux qui sont intervenus au cours du débat général de la hauteur de vue évidente avec laquelle

ils ont abordé les divers sujets qui ont retenu et continuent de retenir l'attention de l'Assemblée. Notre organisation apporte ainsi la preuve de son indubitable maturité politique. J'espère que ce même esprit continuera de régner tout au long de nos délibérations.

221. A titre personnel, je tiens à remercier les orateurs qui m'ont félicité à l'occasion de mon élection à la présidence de l'Assemblée générale. J'interprète cela comme un honneur rendu à la politique internationale qui est de tradition dans mon pays et qui se traduit par le respect de

l'autodétermination des peuples, par l'appui apporté au processus de décolonisation et à la lutte contre l'*apartheid*, la défense des droits de l'homme et une attention profonde et constante à l'égard des graves déséquilibres de l'ordre économique international. J'ai participé d'une façon modeste à l'élaboration de cette politique et je vois dans les félicitations qui m'ont été adressées le fondement de ce que sera, j'en ai bon espoir, notre collaboration dans le déroulement des travaux de l'Assemblée.

La séance est levée à 13 h 40.